



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES TRADUCTEURS
syndicat professionnel

Commission Statistiques
Commission Interprètes

**Enquête 2016
sur les pratiques
professionnelles des
interprètes**

—

Résultats préliminaires

Depuis de nombreuses années, la SFT mène régulièrement des études sur les pratiques professionnelles des métiers de la traduction. En 2016, le syndicat a lancé pour la première fois une enquête métier, consacrée aux interprètes. Le présent document vous en présente les résultats préliminaires.

Nous vous rappelons que les résultats statistiques de cette enquête ne peuvent donner qu'une idée générale du prix « marchand » de l'interprétation, dans les diverses catégories ou combinaisons linguistiques. Tout interprète doit savoir qu'il lui appartient d'établir son tarif personnel, en fonction de son expérience, de ses spécialités, de ses compétences et des conditions dans lesquelles elle répond aux demandes de sa clientèle et des prestations qu'elle peut assurer.

L'exercice d'une profession libérale est caractérisé, entre autres, par la libre discussion des honoraires. Une interprète libérale a donc toute latitude pour définir et diffuser à ses clients son tarif personnel, précisant les prix qu'elle pratique ainsi que les conditions qui régissent son exercice professionnel.

Nous vous conseillons vivement d'établir avant toute intervention un devis, qui doit être accepté par le client, et de demander un bon de commande. Cette pratique, garante du professionnalisme de l'interprète, évite beaucoup de litiges ultérieurs, notamment sur les conditions de travail, car l'acceptation du devis engage les deux parties. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter les [Conditions générales de prestation de services applicables à l'interprétation](#).

Par ailleurs, le [Code de déontologie des interprètes adhérents de la SFT](#) vous apportera des précisions utiles sur les conditions d'exercice de la profession.

Les membres des commissions Interprètes et Statistiques de la Société française des traducteurs, qui se composent de Björn Bratteby, Bruno Chanteau, Claudia Grosdidier, Ester Habas Castro, Cécile Le Bourdon, Graham macLachlan, Teresa Montagnon, Wanda Ruiz-Brunelot et Rupert Swyer, vous souhaitent une bonne consultation.

Note méthodologique

L'enquête de terrain a été réalisée par l'agence Solirem (www.solirem.fr) auprès d'une base de 1582 adhérents de la SFT complétée par une population « d'invités ».

Elle s'est déroulée du 3 octobre au 7 novembre 2016 et a été réalisée sur système CAWI (*Computer-assisted Web Interview*), méthode de recueil en ligne, sur micro-ordinateur ou tablette en auto-administré par les personnes interrogées.

Chaque adhérent a été invité à répondre au sondage via un courriel d'invitation (complété par 2 relances), lui permettant également de partager et faire connaître cette enquête via un lien.

Au final, 181 adhérents et 103 invités ont complété le questionnaire, soit 284 répondants au total.

454 individus supplémentaires se sont connectés à l'enquête, mais n'ont pas complété entièrement le questionnaire. Cette population n'est pas incluse dans l'analyse.

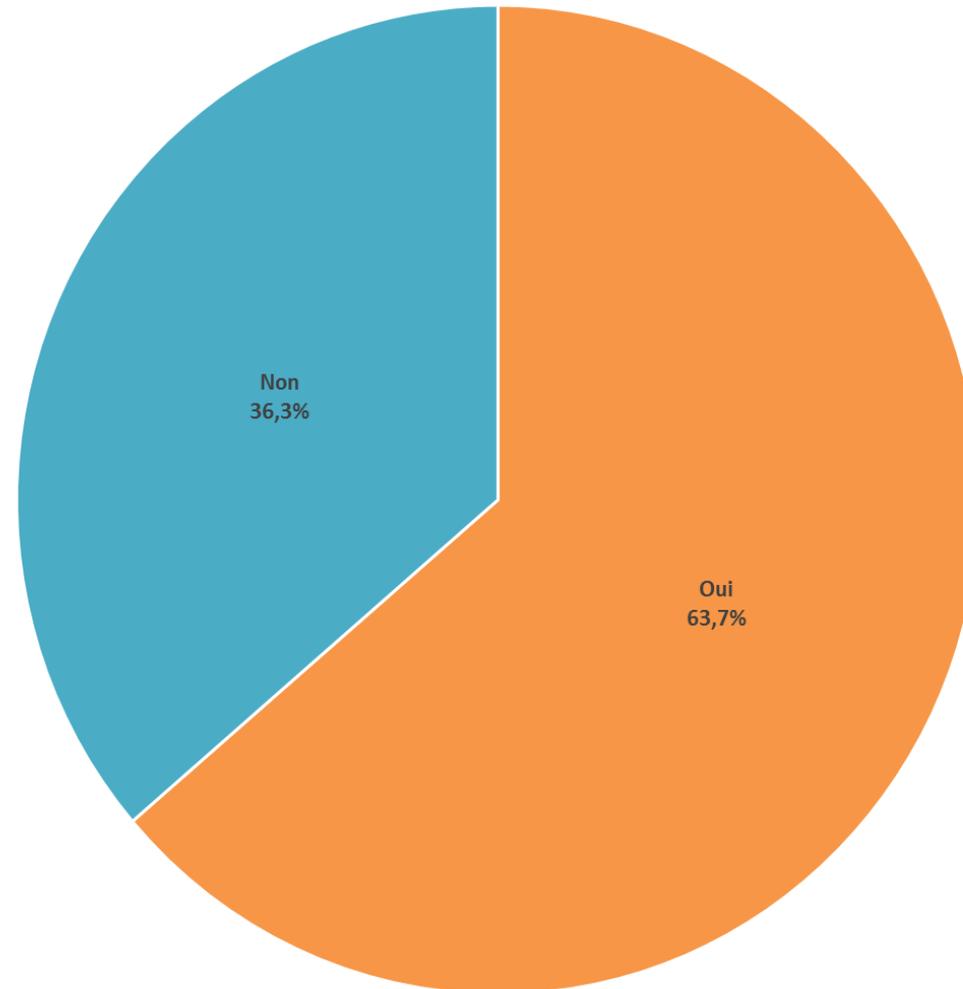
Agence Solirem

Q26 : Êtes-vous membre de la SFT ?

Commentaires :

Les répondants sont majoritairement membres de la SFT, ce qui ne surprend pas étant donné que la SFT est à l'origine de l'enquête et a distribué le questionnaire à tous ses membres. Néanmoins, le nombre de répondants non-SFT est assez élevé, notamment grâce au travail de nos associations sœurs, l'AIIIC et l'AFICI, qui ont transmis le questionnaire à leurs membres. Merci à elles !

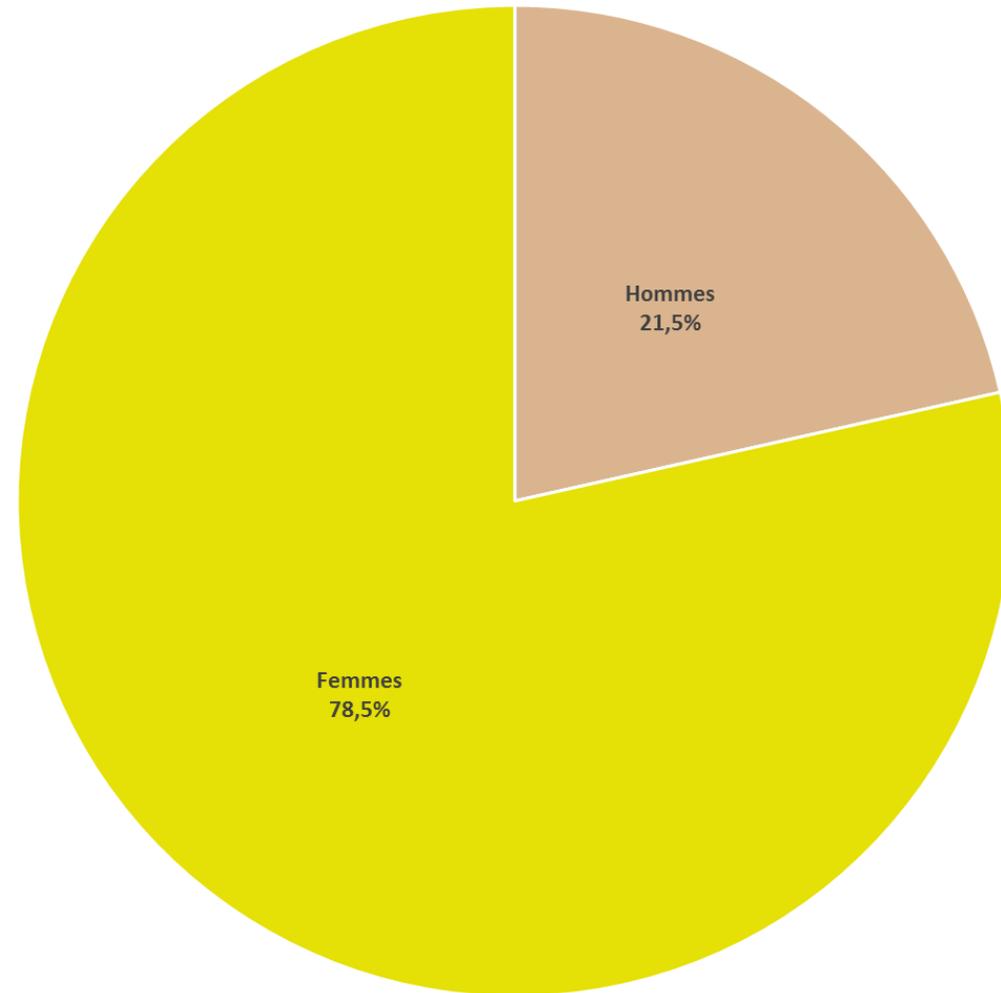
Nous remercions également l'AFILS, qui nous a indiqué que le questionnaire correspondait trop peu aux pratiques des interprètes en langue de signes, nous tâcherons de mieux prendre en compte leurs spécificités lors d'une édition ultérieure.



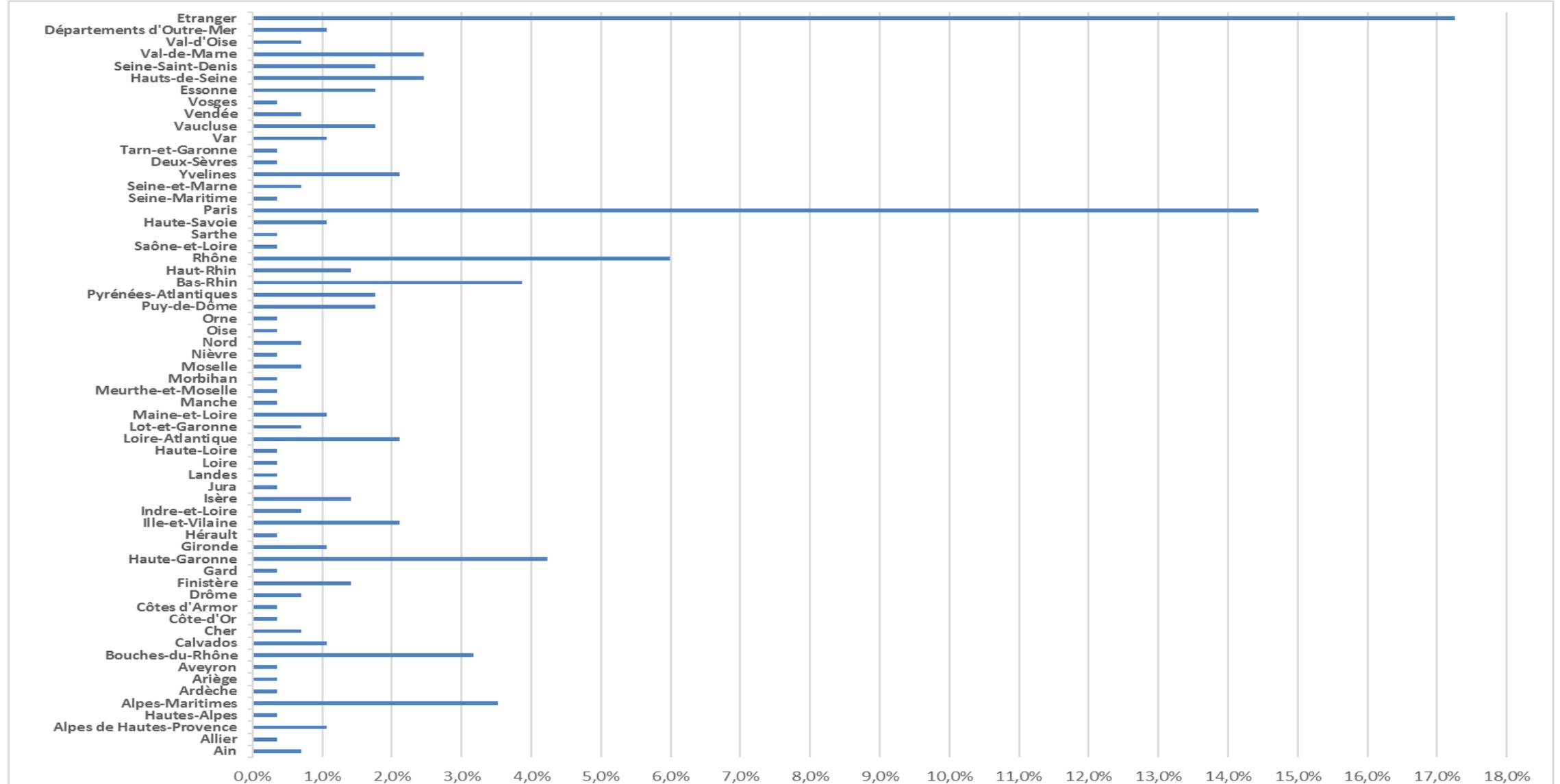
Q1 : Vous êtes ?

Commentaires :

La profession d'interprète est majoritairement exercée par des femmes ; par conséquent, la répartition homme-femme qui ressort de l'enquête semble relativement bien refléter la réalité du marché.



Q1 : Sélectionnez le département principal de votre lieu de résidence



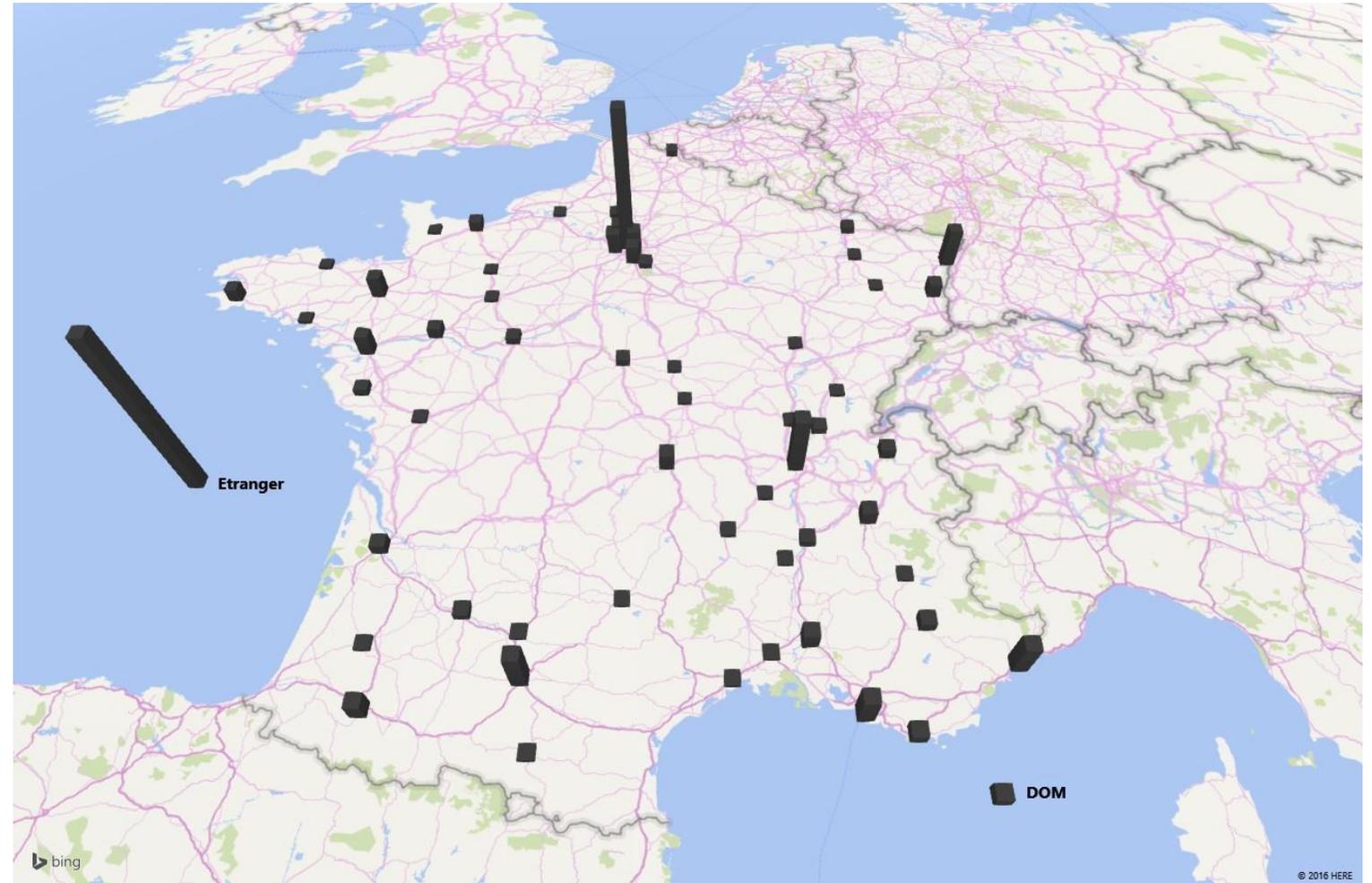
Q1 : Sélectionnez le département principal de votre lieu de résidence (2)

Commentaires :

82,7 % des répondants résident en France, dont 26,4 % en Île-de-France (75 répondants).

Les autres lieux où résident plusieurs répondants sont, en ordre décroissant :

- le Rhône avec Lyon (17),
- la Haute-Garonne (12),
- le Bas-Rhin (11) et
- les Alpes-Maritimes (10).

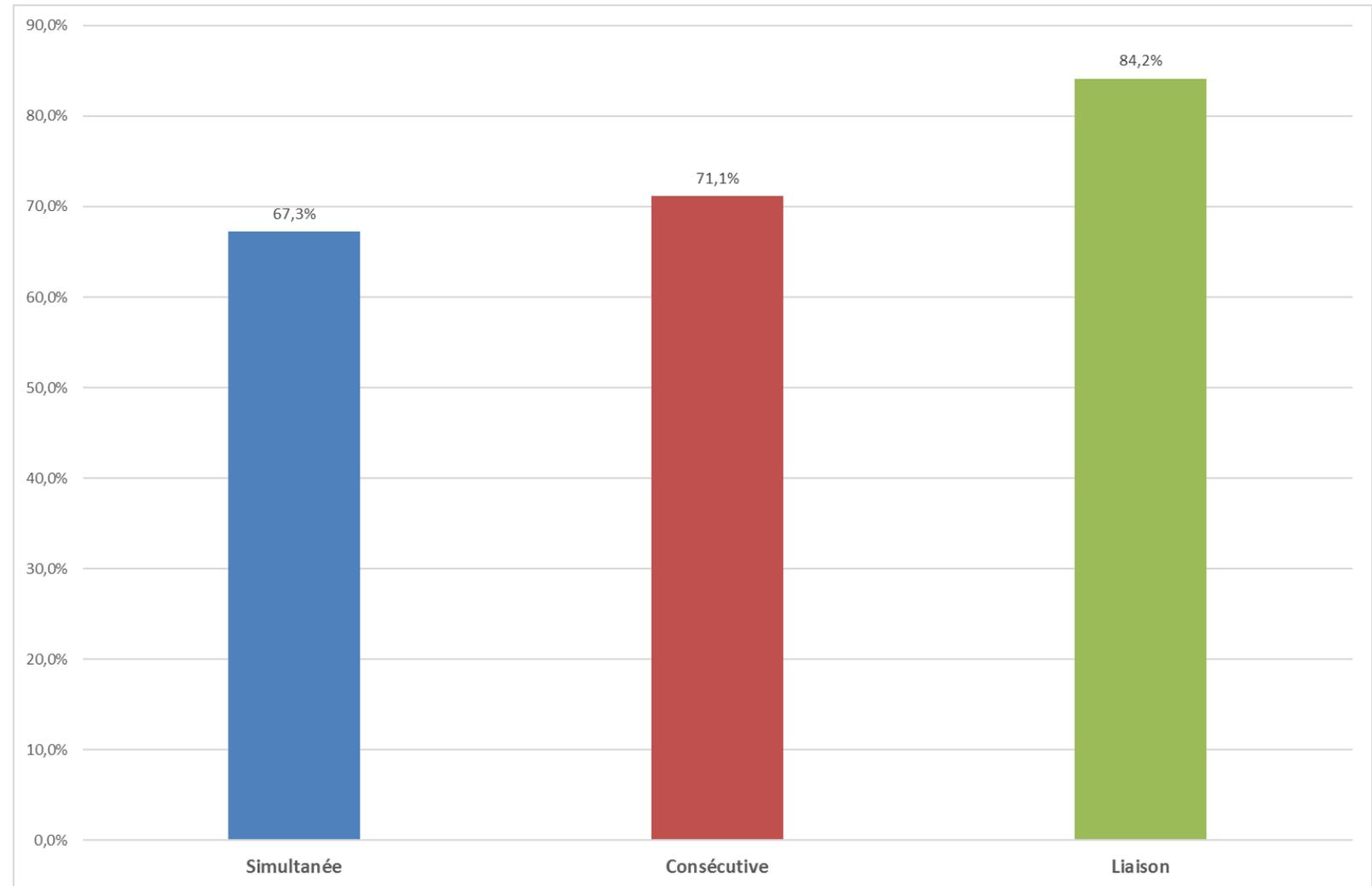


Q3 : *Travaillez-vous en...*

Commentaires :

L'interprétation de liaison est la forme d'interprétation la plus représentée parmi les répondants, avec 84,2 %.

Les deux tiers des répondants pratiquent l'interprétation simultanée (67,3 %) et/ou l'interprétation consécutive (71,1 %).



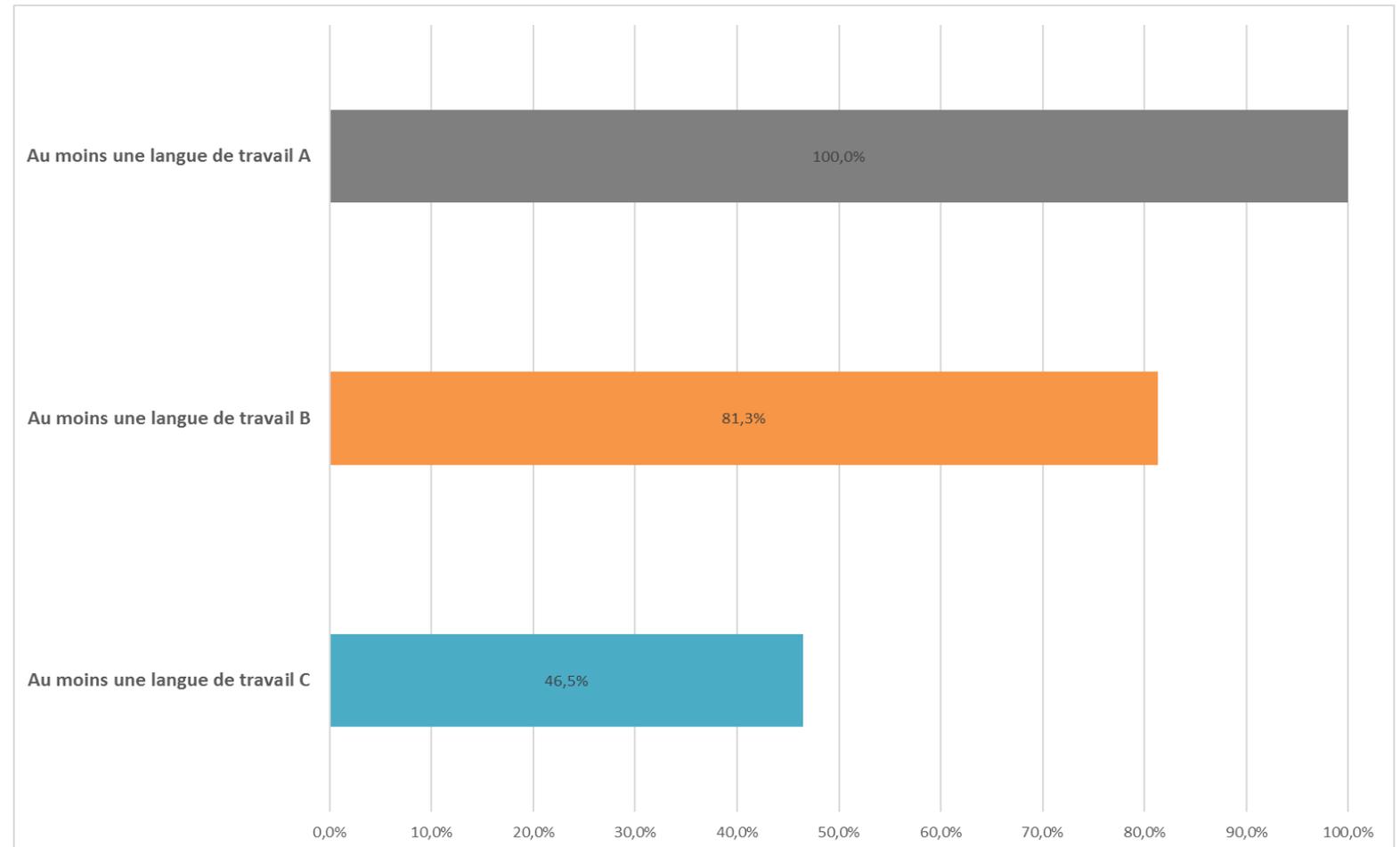
Q2 : Quelles sont vos langues de travail (A, B, C...) ?

Commentaires :

Plus de la moitié des répondants travaillent avec deux langues et dans les deux sens.

Seuls 46,5 % ont au moins une langue de travail C.

L'enquête ne précise pas s'ils avaient une autre langue lors de leur formation initiale.



Q2abc : Quelles sont vos langues de travail (A, B, C...) ?

Commentaires :

Les langues de travail les plus fréquentes sont, de loin, **le français et l'anglais**, et ce en langues A et B.

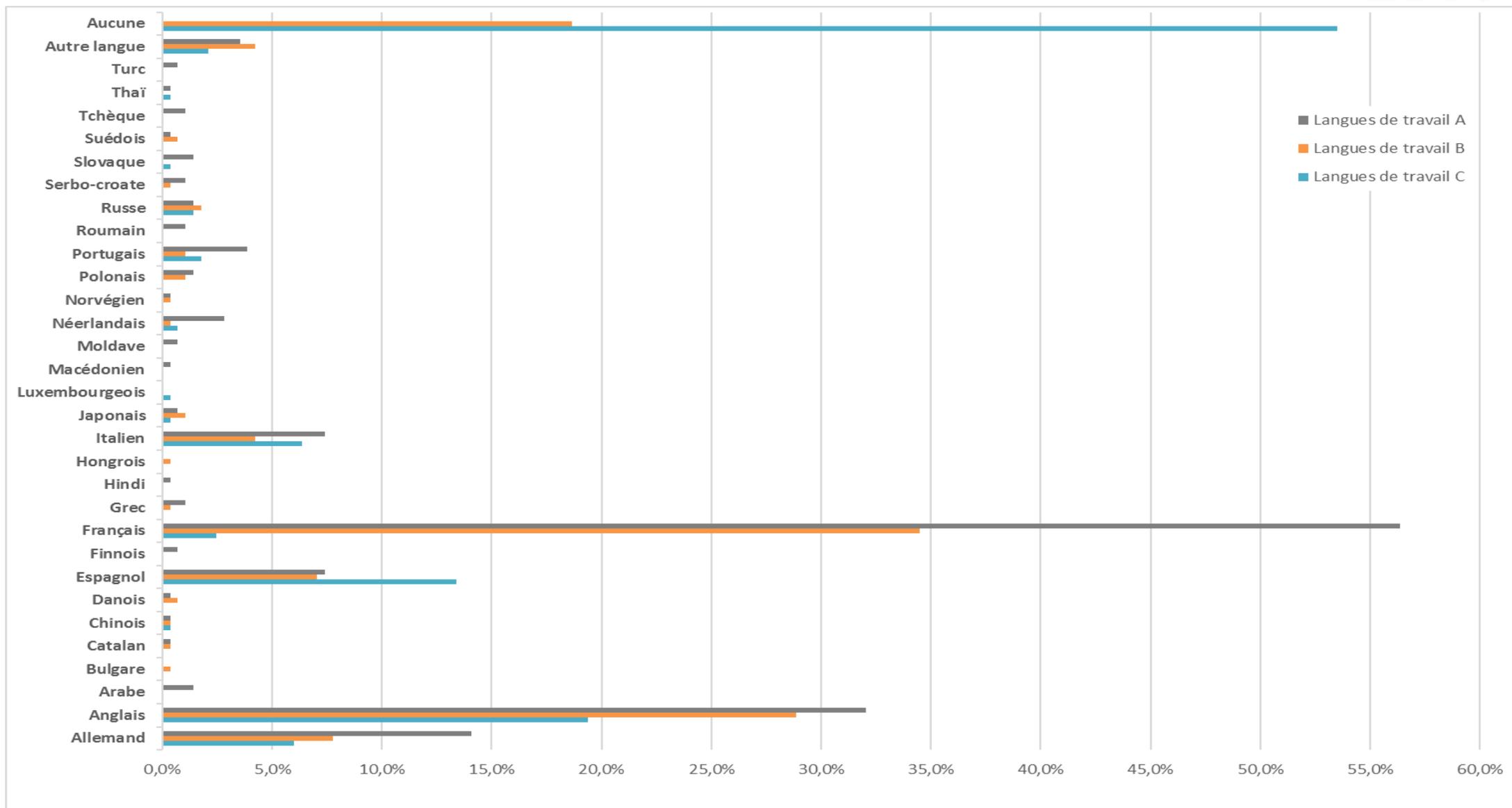
Plus de la moitié des répondants (56,3 %) sont de langue maternelle française, 32 % sont de langue maternelle anglaise.

L'allemand est également bien représenté, que ce soit en langue A ou en langue B ; il est suivi de l'espagnol et de l'italien.

Dans les autres langues mentionnées par les répondants figuraient : le bosniaque, le basque, le créole, le pendjabi et l'ourdou, le slovène, ainsi que la langue des signes française.

	Langues de travail A	Langues de travail B	Langues de travail C
Allemand	14,1%	7,7%	6,0%
Anglais	32,0%	28,9%	19,4%
Arabe	1,4%		
Bulgare		0,4%	
Catalan	0,4%	0,4%	
Chinois	0,4%	0,4%	0,4%
Coréen			
Danois	0,4%	0,7%	
Espagnol	7,4%	7,0%	13,4%
Finnois	0,7%		
Français	56,3%	34,5%	2,5%
Grec	1,1%	0,4%	
Hindi	0,4%		
Hongrois		0,4%	
Italien	7,4%	4,2%	6,3%
Japonais	0,7%	1,1%	0,4%
Luxembourgeois			0,4%
Macédonien	0,4%		
Moldave	0,7%		
Néerlandais	2,8%	0,4%	0,7%
Norvégien	0,4%	0,4%	
Polonais	1,4%	1,1%	
Portugais	3,9%	1,1%	1,8%
Roumain	1,1%		
Russe	1,4%	1,8%	1,4%
Serbo-croate	1,1%	0,4%	
Slovaque	1,4%		0,4%
Suédois	0,4%	0,7%	
Tchèque	1,1%		
Thaï	0,4%		0,4%
Turc	0,7%		
Autre langue	3,5%	4,2%	2,1%
Aucune		18,7%	53,5%

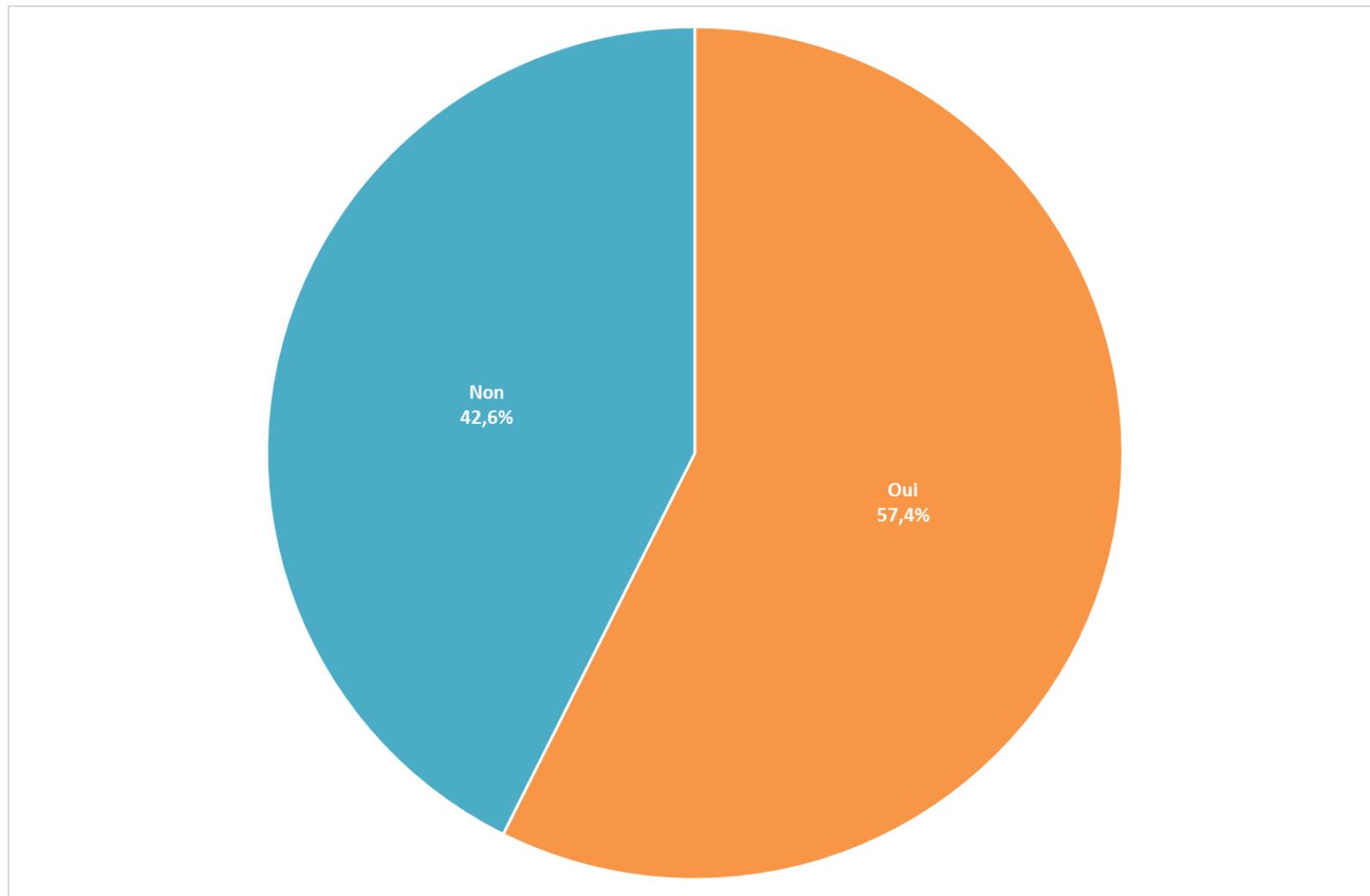
Q2abc : Quelles sont vos langues de travail (A, B, C...) ? (2)



Q4 : *Avez-vous suivi une formation en interprétation ?*

Commentaires :

Plus de la moitié des répondants ont suivi une formation en interprétation (tous types de formations confondus).



Q4Q5 : Concernant cette formation en interprétation, s'agissait-il...

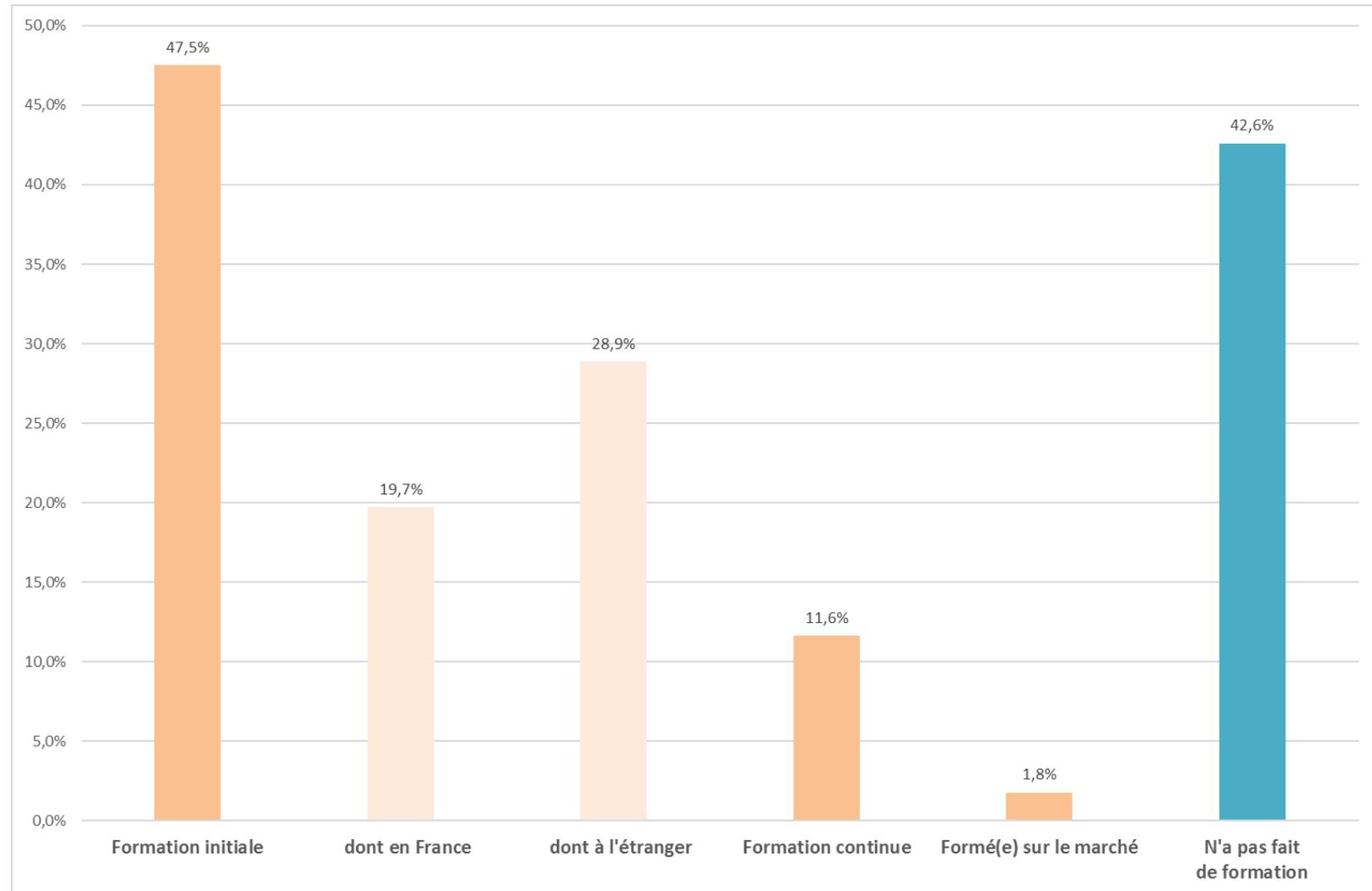
Commentaires :

La majorité des répondants ayant suivi une formation a reçu **une formation initiale (47,5 %)**.

Près d'un tiers (28,9 %) de ces personnes a effectué cette formation **à l'étranger** (notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie, en Belgique, en Suisse, aux USA et en Autriche).

1,8 % des personnes ont indiqué s'être formées sur le marché, qui s'ajoutent au 42,6 % indiquant n'avoir effectué aucune formation.

Les personnes ayant suivi une formation continue ont indiqué des formations dans des contextes très divers (cours à l'université, formations SFT, cours en ligne, séminaires, conférences) et des pays variés (p. ex. Grande-Bretagne, France, Allemagne, USA).



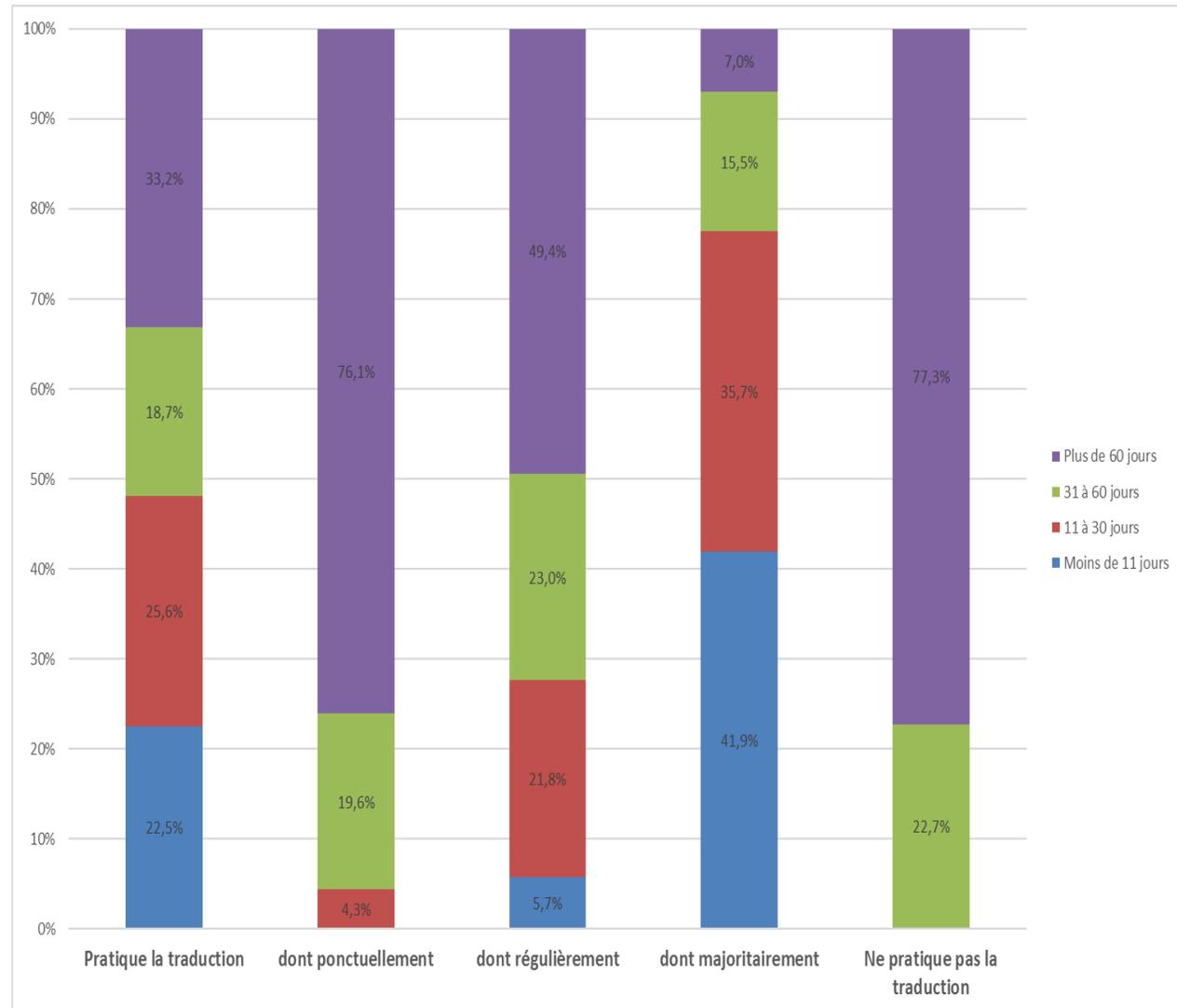
Q6/Q3b : Rapport entre nombre de jours d'interprétation et pratique de la traduction

Commentaires :

92,3 % des répondants pratiquent aussi la traduction.

Plus des $\frac{3}{4}$ des répondants qui travaillent plus de 60 jours par an en interprétation indiquent pratiquer la traduction « ponctuellement ».

À l'inverse, ceux qui traduisent « majoritairement » ne sont que 7 % à travailler plus de 60 jours par an.

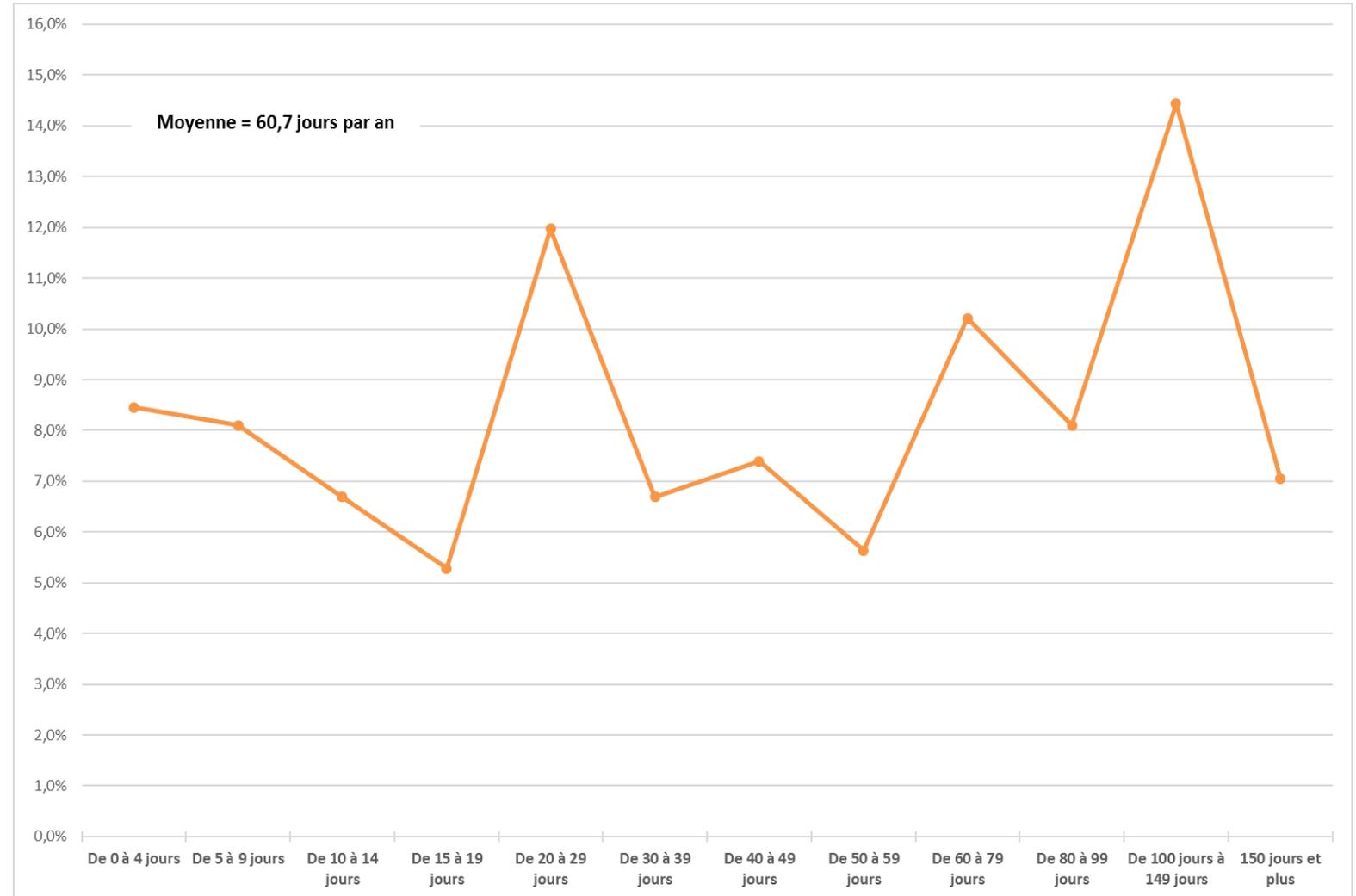


Q6 : *Combien de jours d'interprétation en moyenne, travaillez-vous par an ?
(au cumul)*

Commentaires :

Ce graphique montre le pourcentage de répondants pratiquant l'interprétation par tranche de jours travaillés.

Les répondants travaillent en moyenne 60,7 jours par an.



Q6 : Combien de jours d'interprétation en moyenne, travaillez-vous par an ?

Commentaires :

Ce graphique permet de comparer la répartition des modes d'interprétation par tranche de jours travaillés par an.

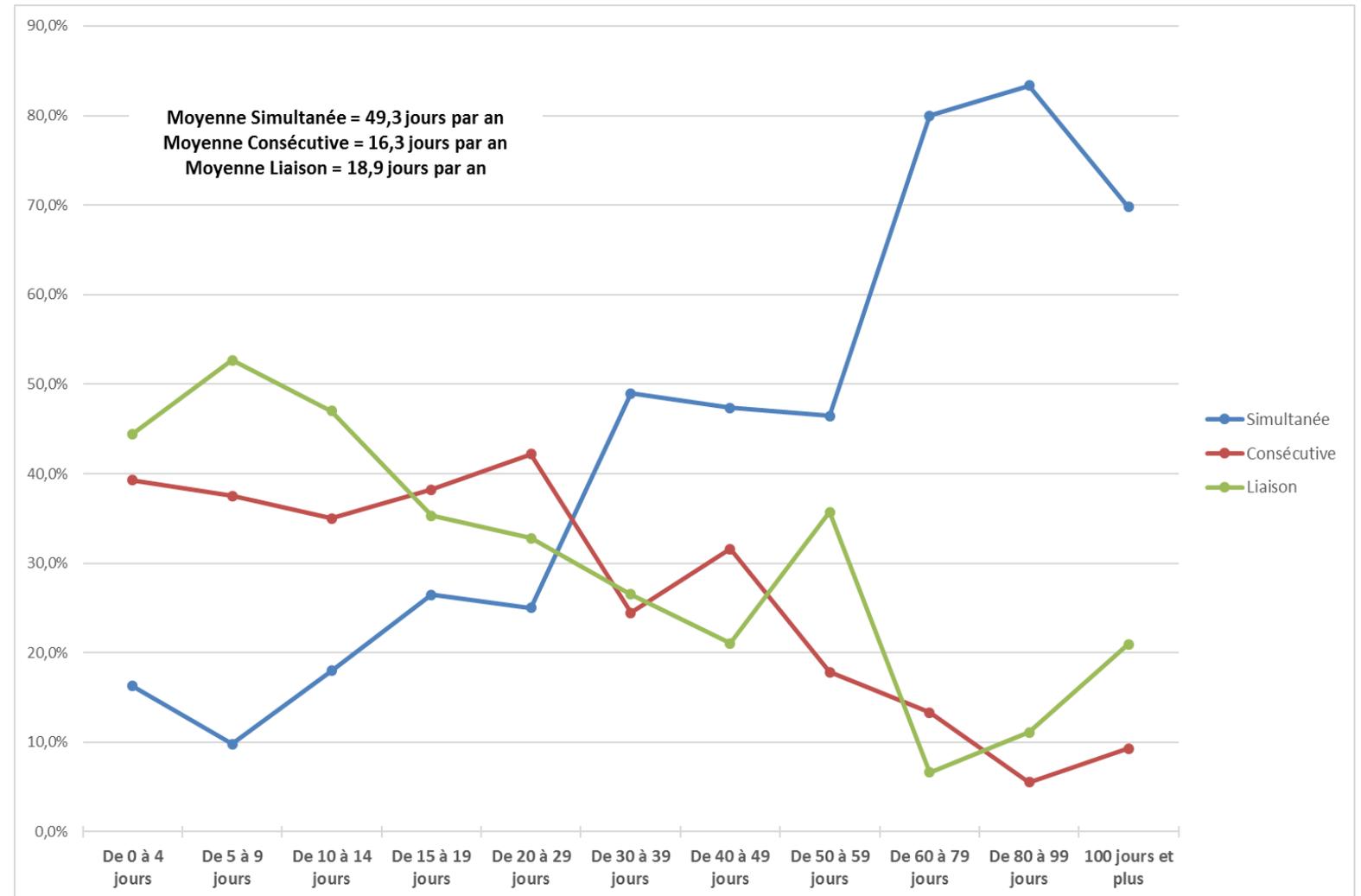
Ex : pour la tranche 50-59 jours

Liaison : 35 % des jours travaillés

Conséc : 18 % des jours travaillés

Sim : 47 % des jours travaillés

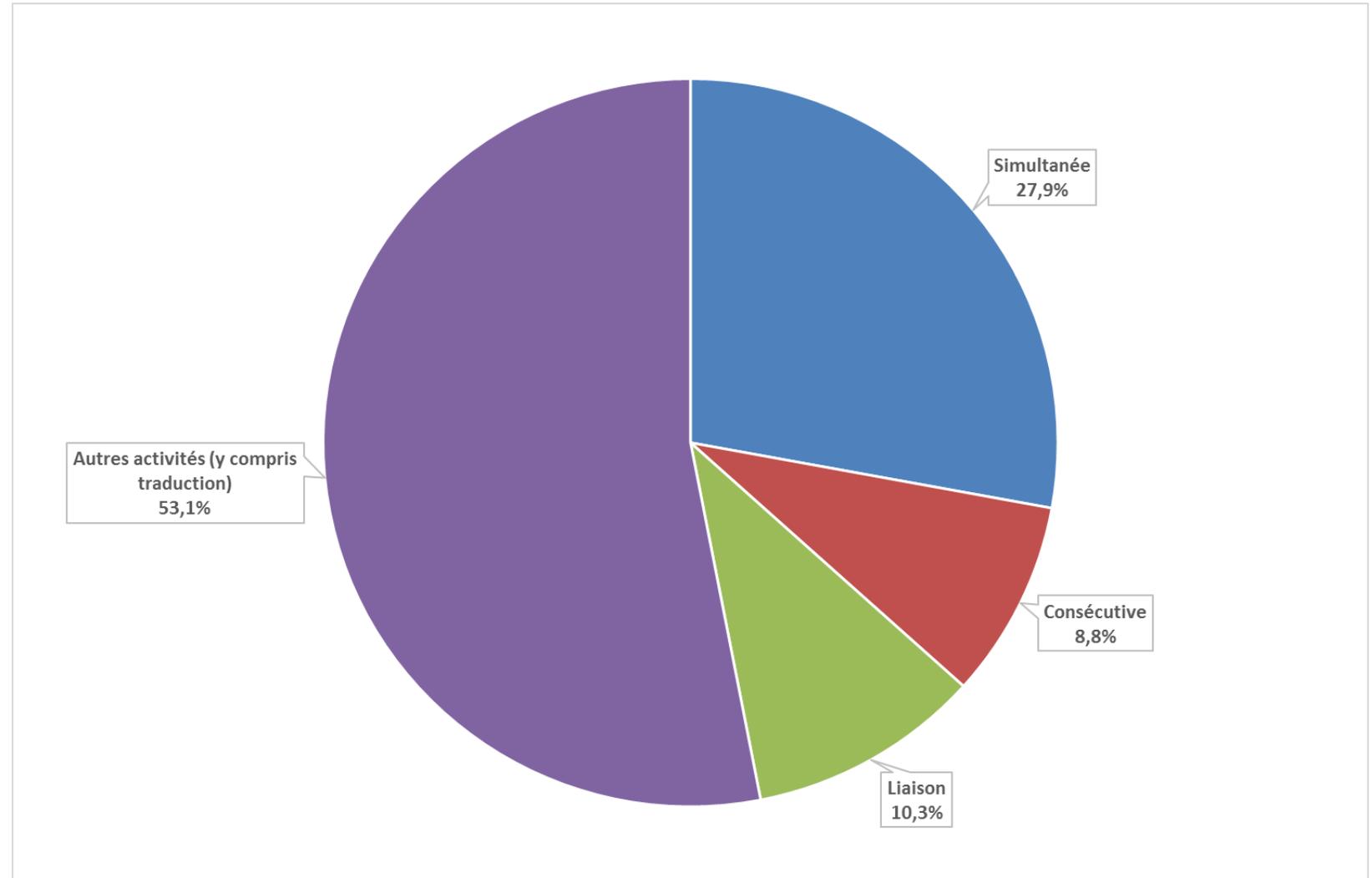
On note que plus les interprètes travaillent de jours par an, plus la simultanée est prépondérante.



Q7 : *Quel pourcentage de votre activité (CA) l'interprétation représente-t-elle ?*

Commentaires :

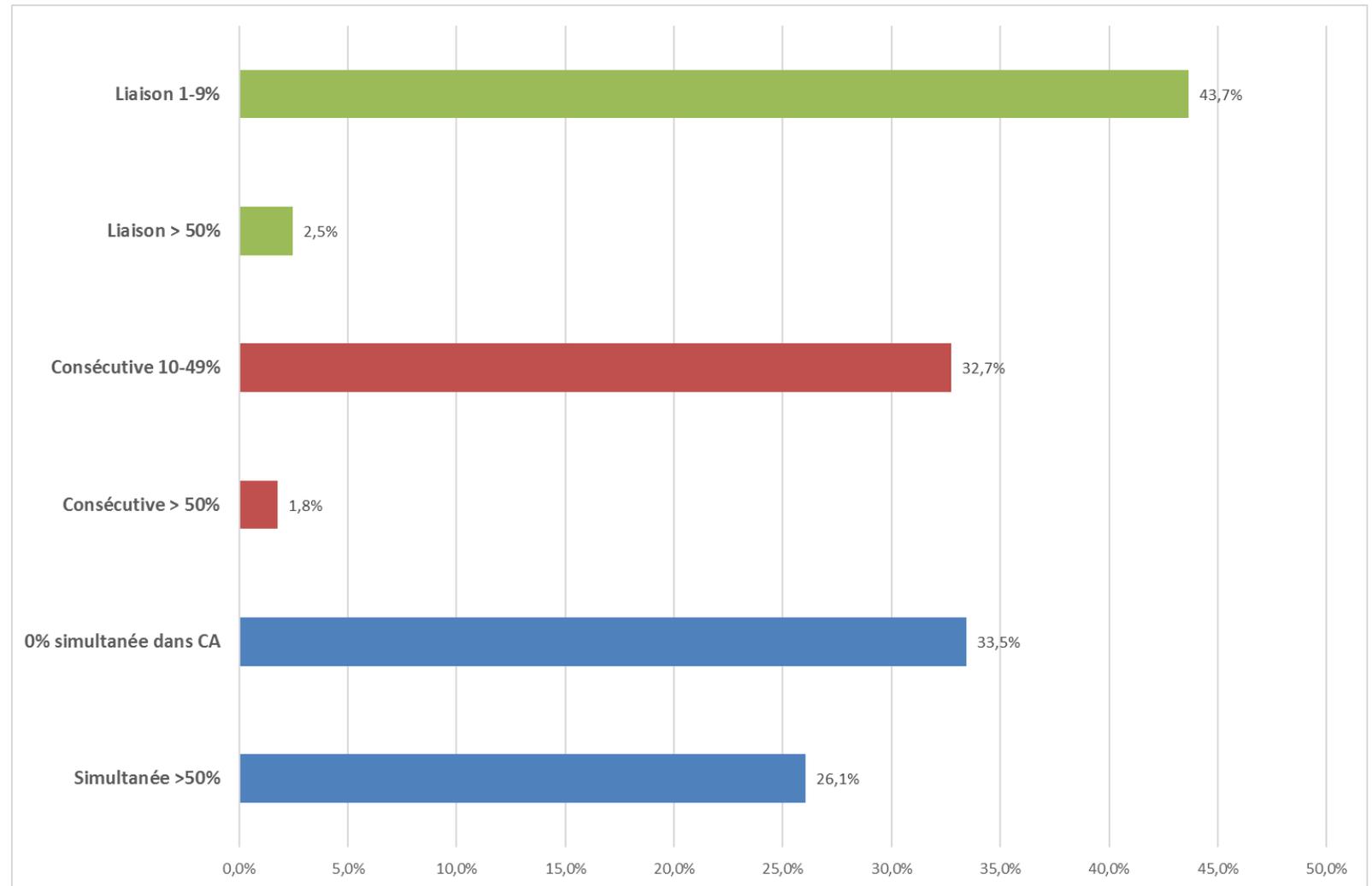
En moyenne, le CA de l'ensemble des répondants comporte 53,1 % d'activités autres que l'interprétation (y compris la traduction).



Q7 : Répartition des types d'activité dans votre chiffre d'affaires

Commentaire :

33,5 % des répondants ne pratiquent pas du tout l'interprétation simultanée.



Q10 : Pendant combien de temps acceptez-vous de travailler seul ?

Commentaires :

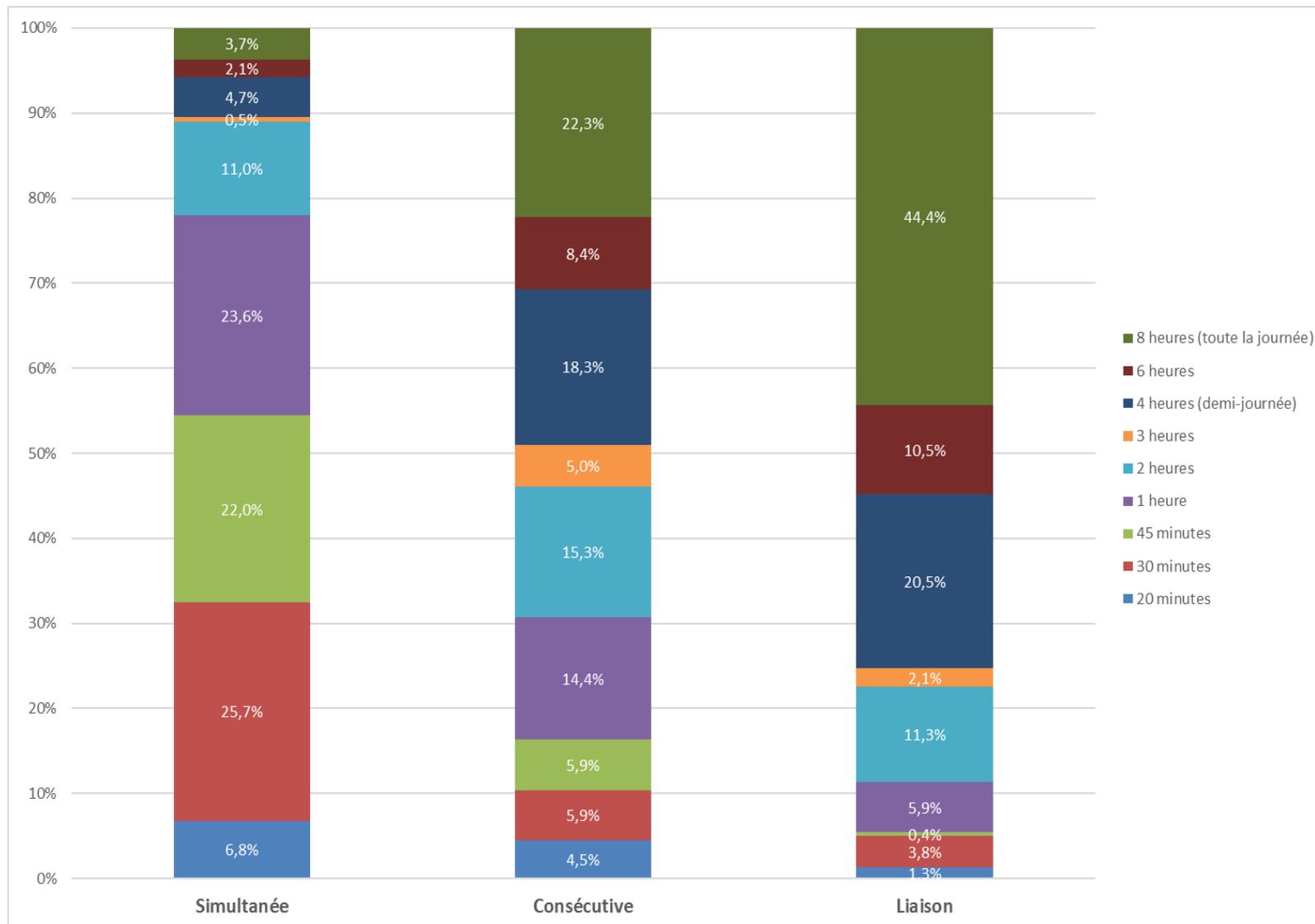
En simultanée, 32,5 % des interprètes acceptent de travailler un maximum de 30 minutes seuls.

54,5 % acceptent de travailler jusqu'à 45 minutes seuls.

Note : Les bonnes pratiques de la profession tendent vers une durée maximale de 30 minutes de travail seuls, puisque les interprètes en simultanée alternent toutes les 30 minutes.

En consécutif, les durées augmentent, mais 70 % des interprètes n'acceptent pas de travailler plus de 4h seuls.

En liaison, à l'inverse, 45,1 % des répondants acceptent de travailler toute la journée seuls. Ce pourcentage élevé est sans doute dû, notamment, aux réponses des interprètes experts, qui ont souvent l'obligation d'interpréter seuls au tribunal.

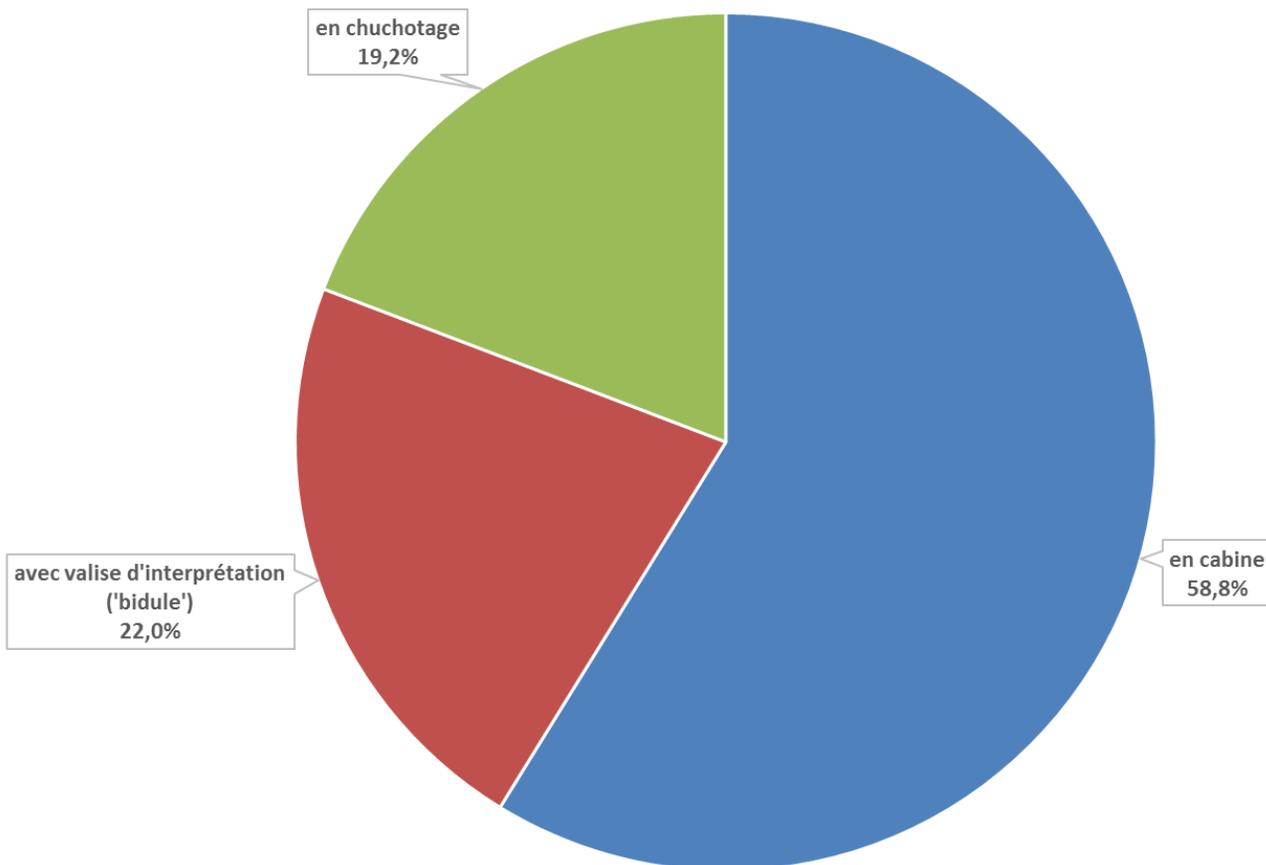


Q11 : *Sur la totalité de vos journées d'interprétation simultanée, merci de nous indiquer la répartition en % par type de pratique*

Commentaire :

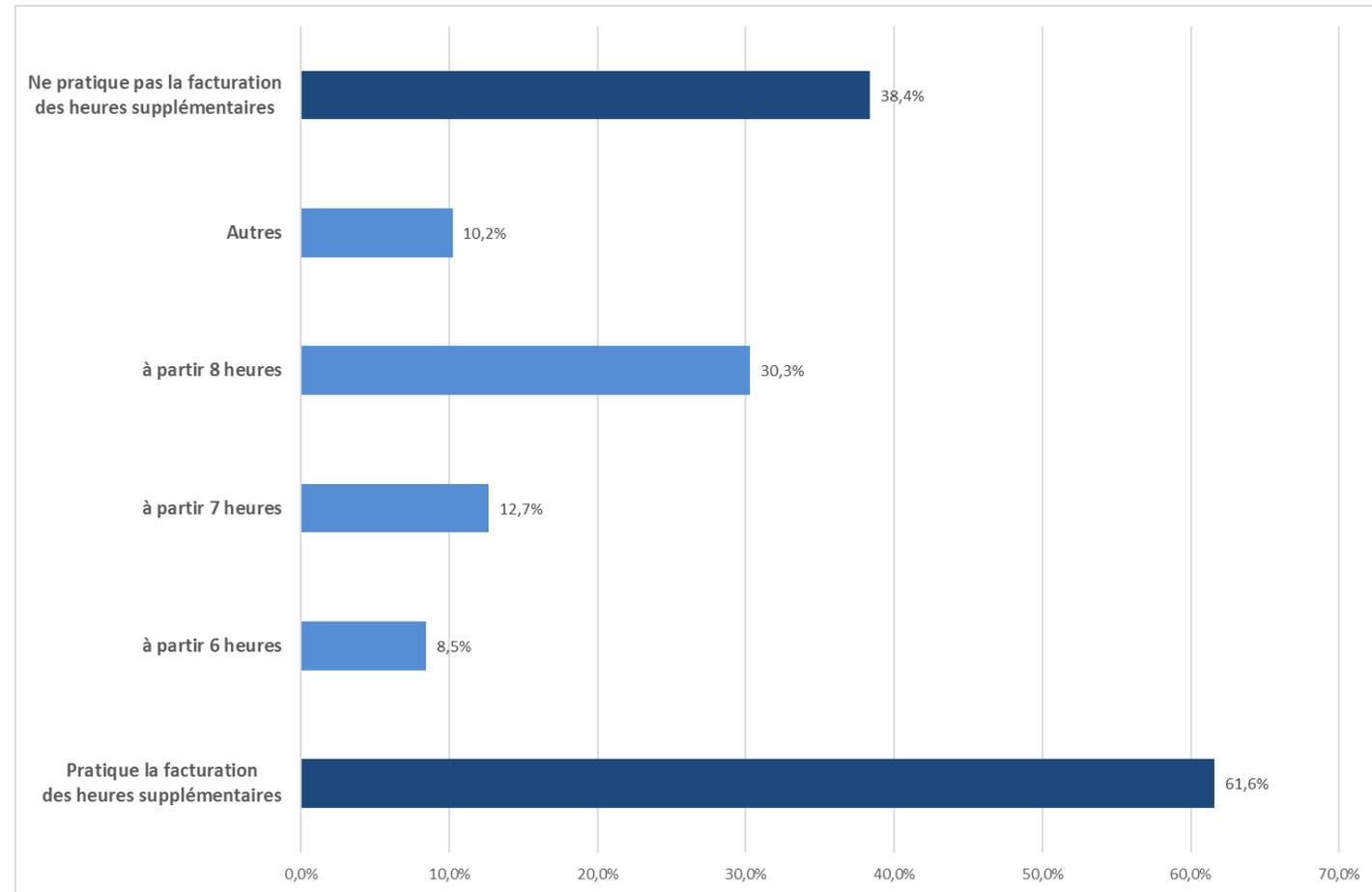
Les répondants pratiquant la simultanée travaillent à hauteur de 58,8 % en cabine.

Cette pratique reflète sans doute une meilleure connaissance des bonnes conditions de travail, qui pousse les interprètes en simultanée à promouvoir l'usage des cabines d'interprétation.



Q12 : *Pratiquez-vous la facturation des heures supplémentaires ? À partir de combien d'heures de présence ?*

Près de 62 % des répondants facturent des heures supplémentaires.



Verbatim :

« dès dépassement des horaires initialement prévus »

Q13 : *Pratiquez-vous la facturation à la demi-journée ?*

Commentaires :

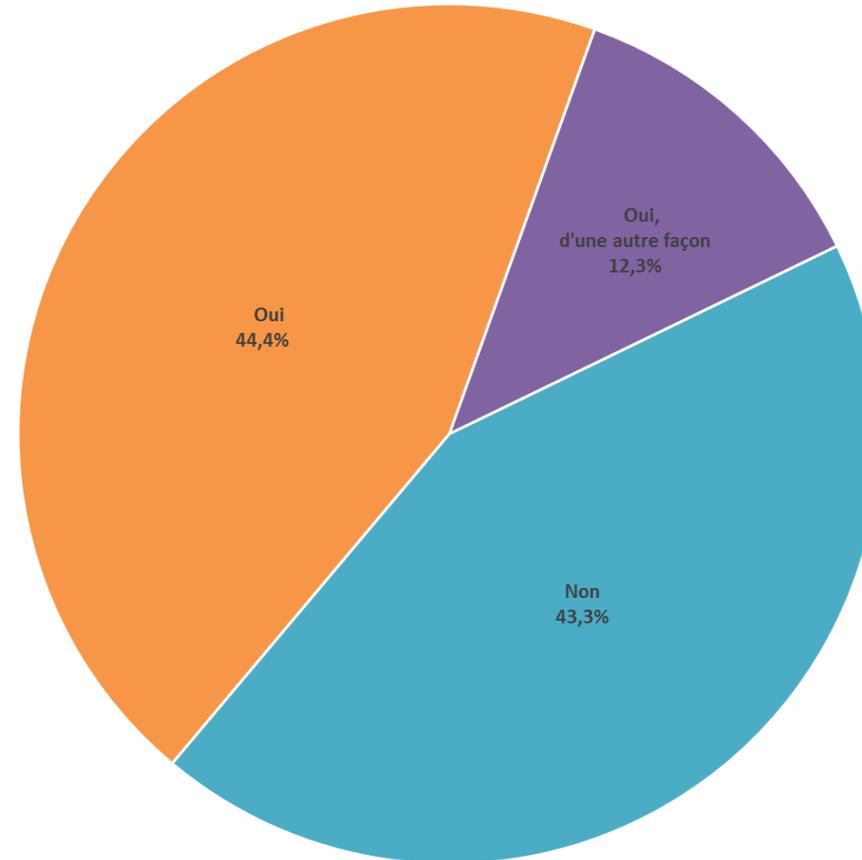
Plus de la moitié des répondants, soit 57 % d'entre eux pratiquent la facturation à la demi-journée.

Certains répondants précisent qu'ils facturent des demi-journées supplémentaires pour leur temps de déplacement (aussi appelées « frais d'approche »).

Rappel : La SFT souligne que la facturation à la demi-journée n'est pas une pratique recommandée.

Verbatim :

- « très occasionnellement, et seulement pour clients ONG. »
- « si la présence ET le déplacement durent jusqu'à une demi-journée »
- « rarement, si mission de plusieurs jours »
- « mariage, signature notaire »
- « le forfait journalier légèrement minoré »



Q14/Q15 : *Demandez-vous des pauses ? À quelle fréquence ?*

Commentaires :

La grande majorité des répondants (74,3 %) demandent des pauses lors d'une journée de travail :

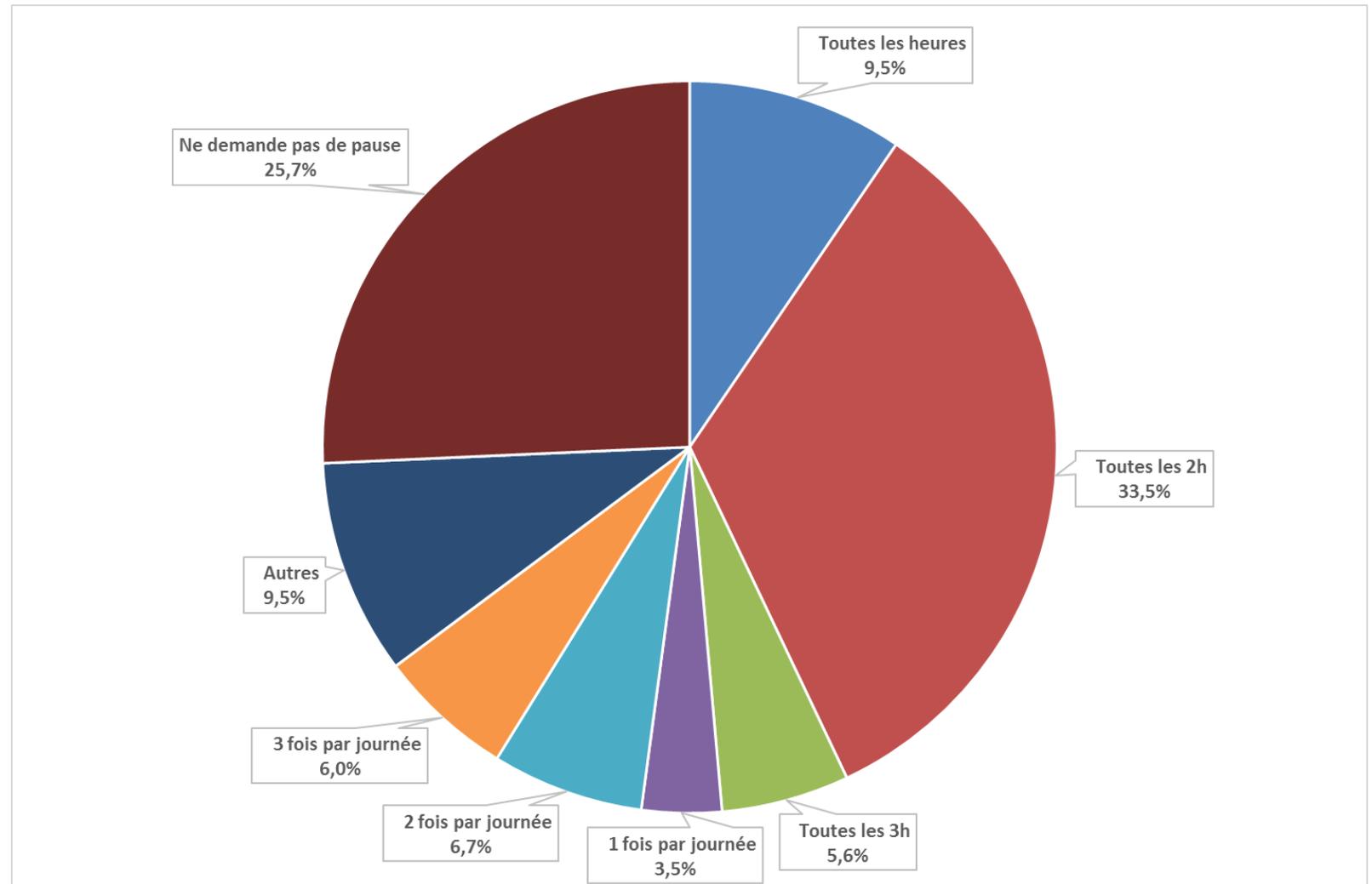
33 % toutes les 2 h
5 % une fois par jour

Les raisons sont variables : dans les tribunaux, par exemple, les interprètes sont obligés de suivre le rythme imposé et n'ont pas la possibilité d'instaurer des pauses.

En simultanée, les pauses sont généralement prévues au programme des conférences. Les organisations internationales prévoient une pause au moins toutes les 3 heures.¹

Note ¹ : voir également article 7 des normes professionnelles par l'AIIC :

<http://aiic.net/page/6747/normes-professionnelles/lang/2>



Q16 : Êtes-vous satisfait(e) du matériel avec lequel vous travaillez ?

Commentaires :

Il semble de prime abord que la très grande majorité des répondants, soit **83 % se disent satisfaits du matériel utilisé.**

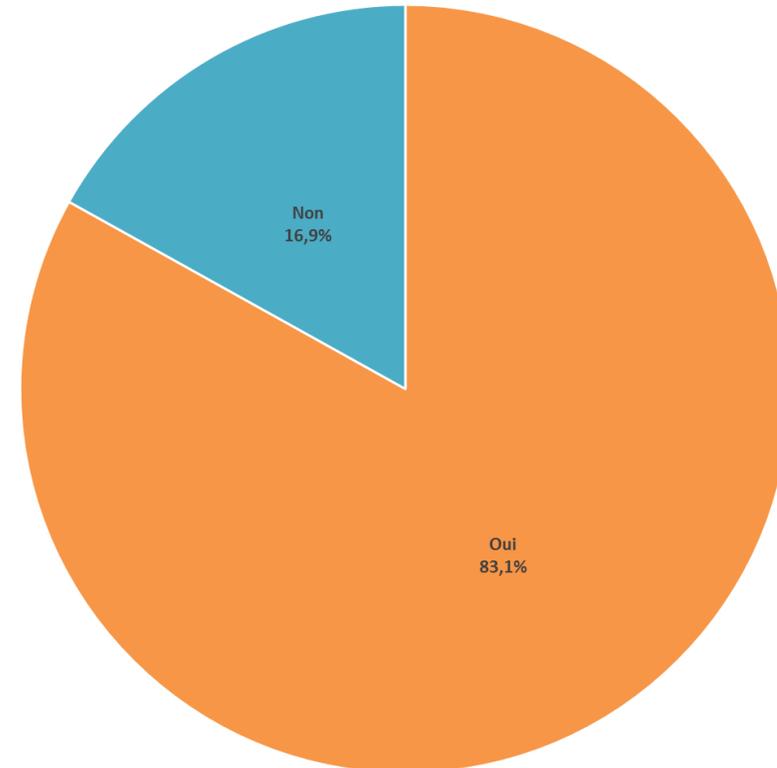
Toutefois, on constate que 70 personnes, soit plus d'un tiers, sur les 230 à avoir répondu oui, disent en réalité ne pas avoir besoin, donc ne pas utiliser de matériel !

Parmi les difficultés constatées, on observe :

Cabines difficiles d'accès, pas de visibilité sur la salle, cabines peu spacieuses et mal situées, pas aux normes.

Avec valise : utilisation qui n'est pas adaptée à tous les contextes, mais dont l'usage se répand pourtant, difficile dans une salle bruyante, absence des techniciens son lorsqu'il y a des problèmes techniques.

Casques souvent trop lourds, sièges non ergonomiques, cabines forçant à se courber pour voir les intervenants.



Verbatim :

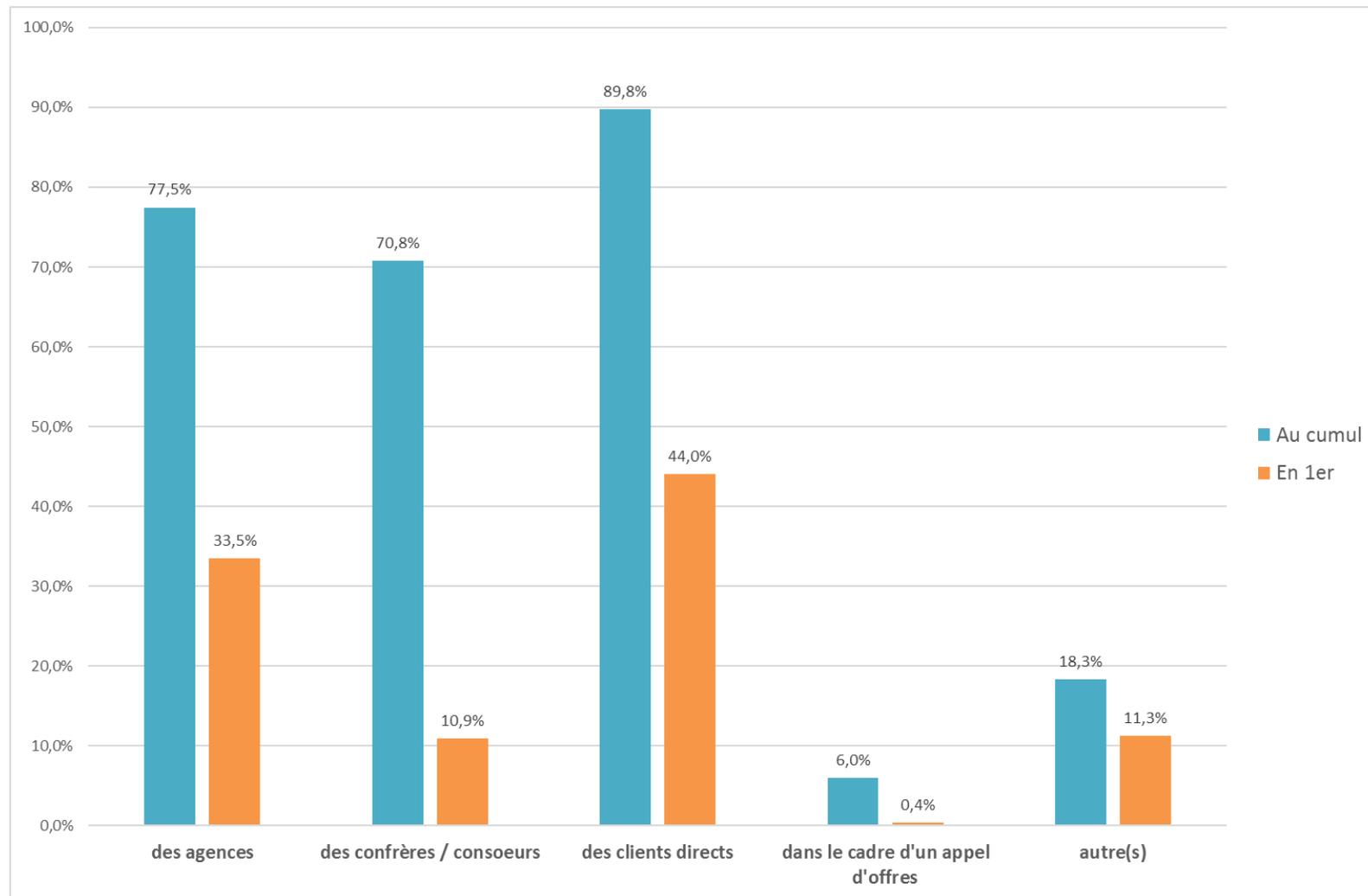
« Le matériel de son n'est pas le problème. Les conditions de travail s'avèrent souvent difficiles, car les cabines de traduction n'ont pas toujours une bonne ventilation et l'air conditionné. En outre, dans certains sites elles sont difficiles d'accès. »

« J'interprète directement, sans matériel, entre les représentants d'une entreprise et les représentants de leurs clients lors de visites des sites de production. (J'ai un seul client régulier en interprétation, qui compte pour la quasi-totalité de l'interprétation que je réalise.) »

Q17 : Travaillez-vous pour...

Commentaires :

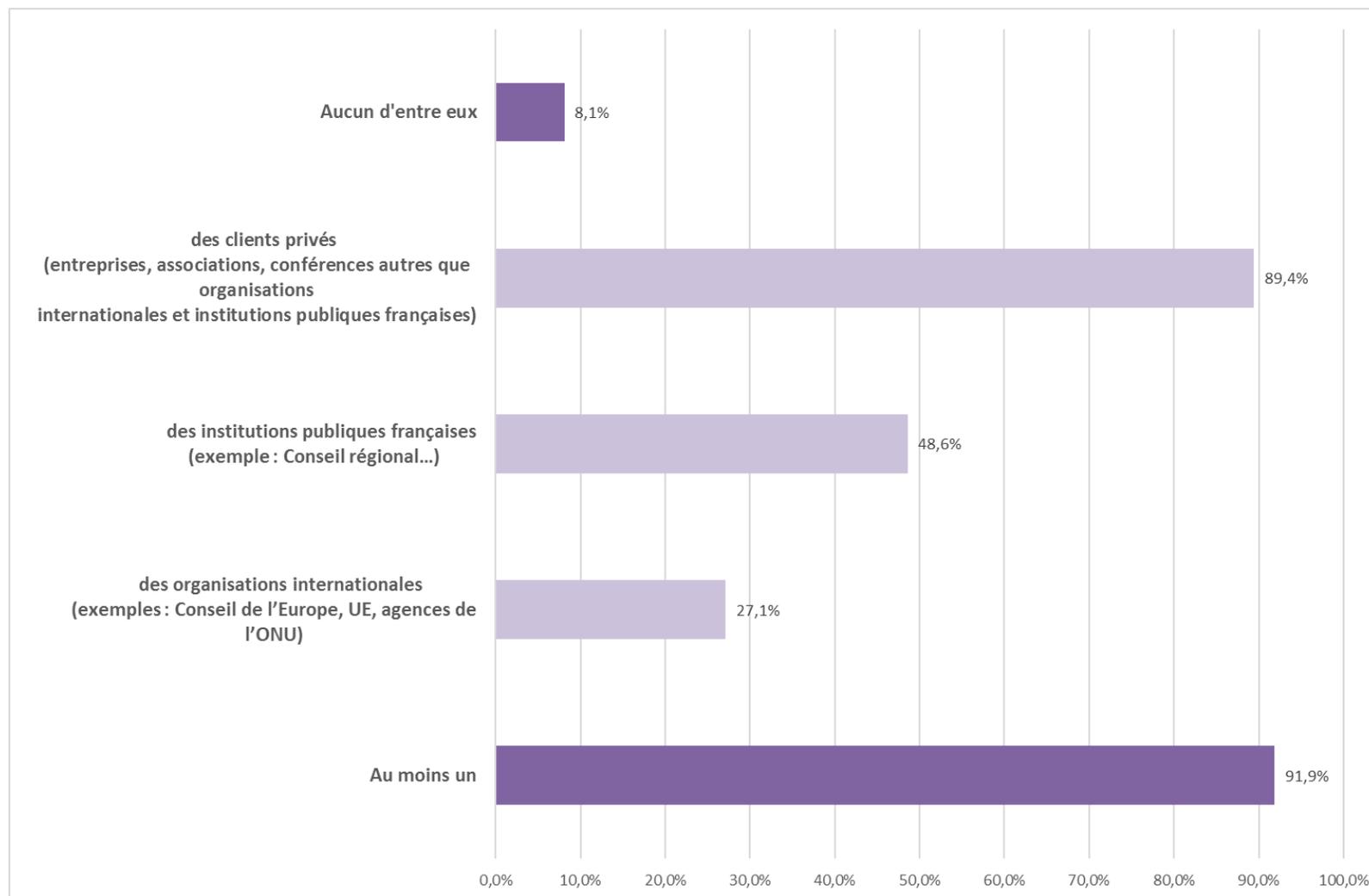
45 % des adhérents de la SFT (soit 82 adhérents) travaillent en nombre de jours en priorité pour des **clients directs**.



Q18a : *Au cours des douze derniers mois, avez-vous travaillé pour...*

Commentaires :

89 % des répondants ont travaillé au moins une fois pour un client direct au cours de 12 derniers mois.



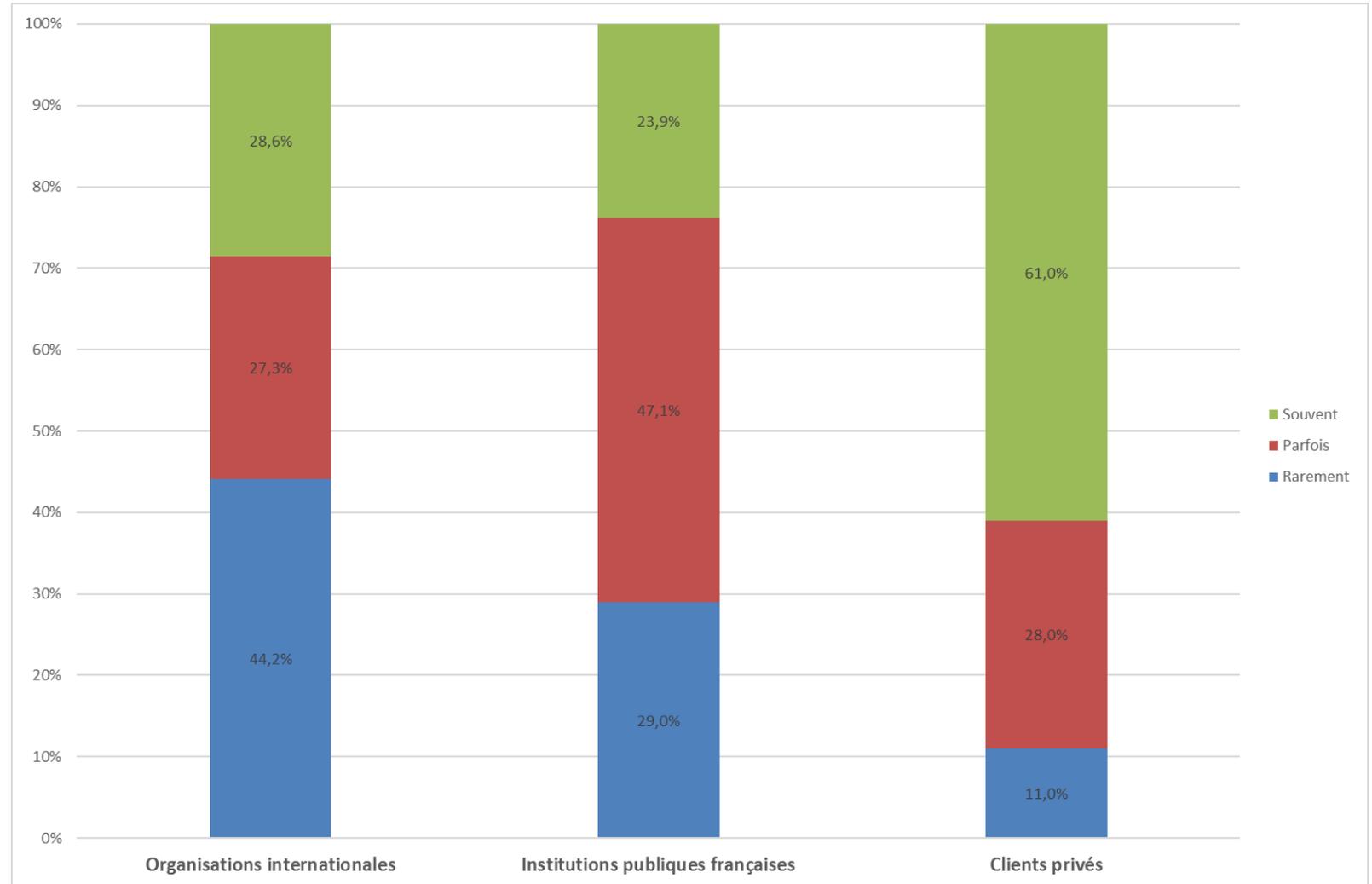
Q18b : *Au cours des douze derniers mois, à quelle fréquence avez-vous travaillé pour...*

Commentaires :

61 % des répondants travaillent souvent pour des clients privés

23 % des répondants travaillent souvent pour des institutions publiques françaises

29 % des répondants travaillent souvent pour organisations internationales



Q19 : Quels honoraires demandez-vous pour une journée d'interprétation, lorsque vous travaillez POUR UNE AGENCE ?

Commentaires :

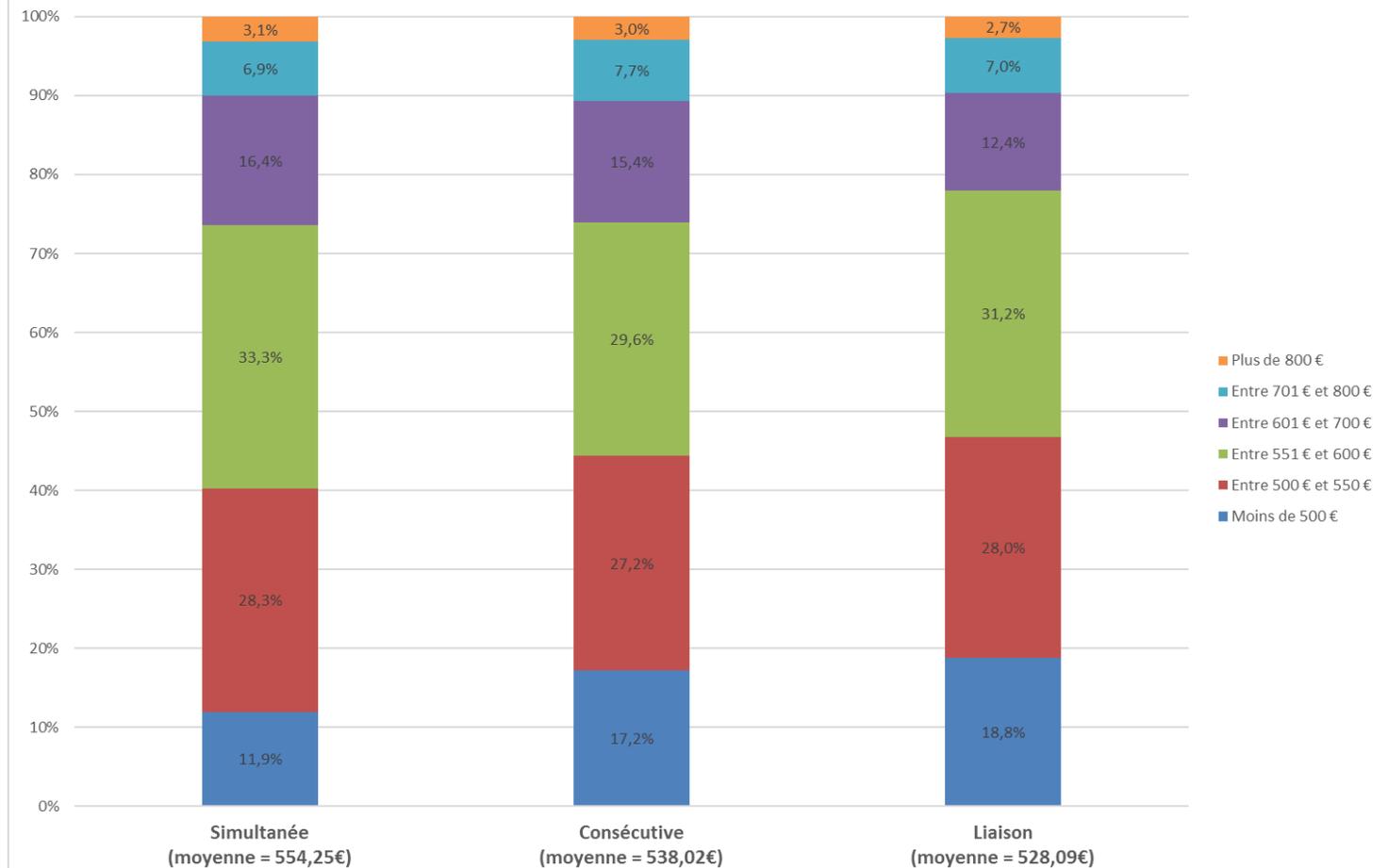
Les honoraires demandés pour une journée d'interprétation lorsqu'on travaille POUR UNE AGENCE

Les tarifs sont très variés, plus faibles auprès des agences qu'en direct.

Ils dépendent entre autres du type d'interprétation, avec les moyennes les plus élevées en interprétation simultanée.

On constate également un écart entre la région parisienne et les autres régions de France :

53 % de l'ensemble des répondants facturent plus de 551 €, contre 61 % des répondants en île de France.



Verbatim :

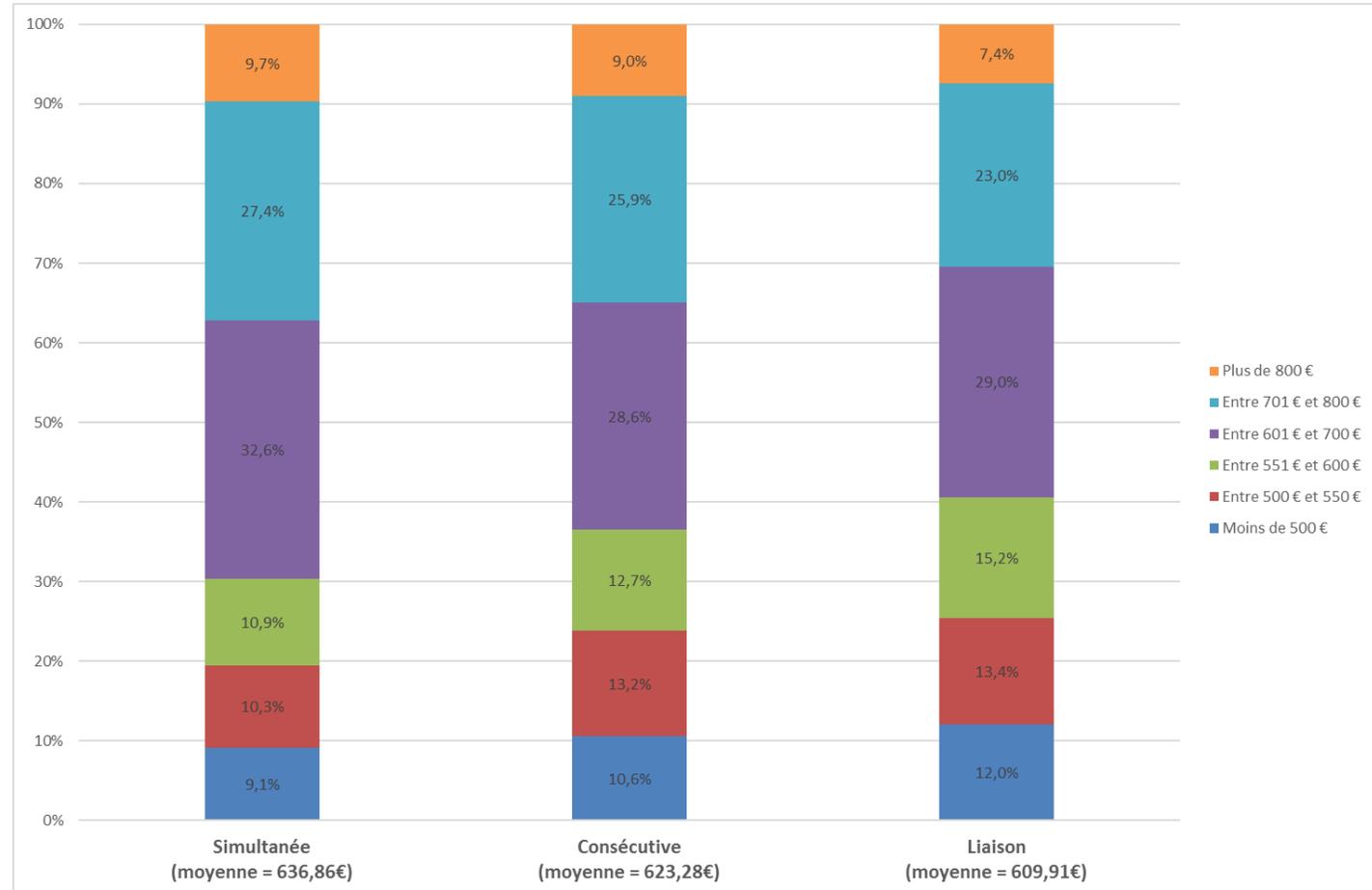
« Il faut tenir compte que je suis Italienne et les tarifs ne sont pas comparables avec celles françaises. Le marché privé italien n'est pas réglementé et il arrive souvent qu'on nous propose même 200 € pour la journée de simultanée. »

Q20 : Quels honoraires demandez-vous pour une journée d'interprétation, lorsque vous travaillez POUR UN CLIENT DIRECT ?

Commentaires :

Les honoraires demandés pour une journée d'interprétation lorsqu'on travaille POUR UN CLIENT DIRECT

Plus de la moitié des répondants (59 %) facturent plus de 601 € (635 € à Paris). 21 répondants indiquent des honoraires supérieurs à 800 €.



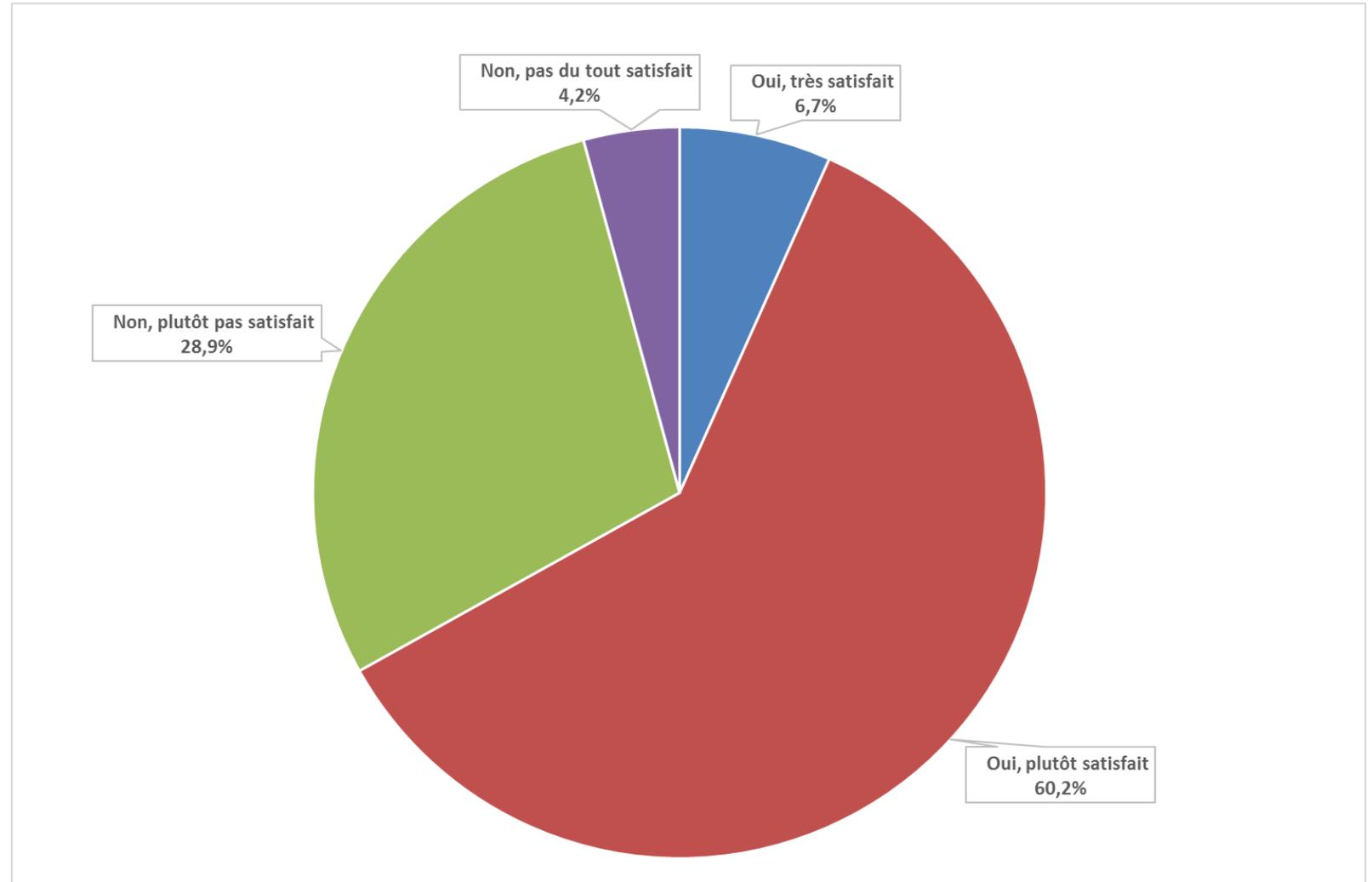
Verbatim :

« Il faudrait nuancer... l'interprétation consécutive est facturée bien plus cher que la simultanée à 2. »

Q24 : Enfin, êtes-vous satisfait de votre bénéfice en 2015 ?

Commentaires :

66 % des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits de leur chiffre d'affaires. Optimisme, épanouissement dans un métier passion ou résultat d'une défense de ses conditions de travail par la profession plutôt satisfaisante ?



Commentaires :

Les participants ont déploré des conditions en dégradation dans certains secteurs ou certains pays, appelant à une meilleure sensibilisation des professionnels.

D'autres signalent qu'il leur est difficile de donner une seule réponse tant ils différencient leur offre commerciale selon le pays et le secteur dans lequel ils interviennent.

Verbatim :

« Des questions sur la récurrence des clients et sur la manière de prospecter auraient pu être également intéressantes. »

« Les réponses obligatoires, notamment en rapport avec les tarifs pratiqués, faussent l'enquête. Je travaille essentiellement pour des clients situés dans quatre pays et les tarifs varient du simple au double. La quantité de travail aussi... »

Vous n'avez pas demandé combien d'années d'expérience. Vous posez la question de la formation à l'interprétariat, mais beaucoup d'interprètes de ma génération ont appris sur le tas avec des mentors, pas par une école. Il y aura donc une grosse différence des réponses selon l'âge des répondants.

Commentaires :

Un commentaire récurrent porte sur la nécessité de différencier les conditions d'exercice des différents interprètes. Les interprètes de conférence sont libres de fixer leurs tarifs, tandis que tarifs et conditions d'exercice sont pour une bonne part fixés et imposés par l'état aux interprètes-experts (exerçant auprès de la justice et de la police). De même, les interprètes en milieu social et médical travaillent souvent dans des conditions de tarification fixées par l'association qui les emploie.

Verbatim :

« J'interprète directement, sans matériel, entre les représentants d'une entreprise et les représentants de leurs clients lors de visites des sites de production. (J'ai un seul client régulier en interprétation, qui compte pour la quasi-totalité de l'interprétation que je réalise.) »

« Vous auriez dû discerner les missions d'interprétation judiciaire puisque le tarif n'est pas libre... et cela risque de fausser la donne. »

« Voici quelques remarques sur mes petits soucis à répondre à certaines questions : - Quel pourcentage de votre activité (chiffre d'affaires) est représenté par l'interprétation -- > l'interprétation ne constitue pas la totalité de mon chiffre d'affaires. Dans les questions précédentes, on demande si on fait aussi de la traduction, ce à quoi j'ai répondu non, mais l'interprète peut aussi faire d'autres activités notamment de la formation en langues. Or le formulaire exige que le total entre simultanée, liaison, et consécutive fasse 100 %... Les chiffres que j'ai donnés ne correspondent donc pas au % de mon CA, mais au % de mon "CA généré par l'interprétation". - Facturez-vous les heures supplémentaires -- > rarissime dans mon cas : quand le programme annonce des journées plus longues, je négocie un tarif plus élevé en amont. Mais si un client me demandait de rester 2h en plus de ma journée normale, je facturerais des heures supplémentaires. - Demandez-vous des pauses -- > j'ai répondu oui avec un commentaire, mais la réponse devrait être non : je n'ai pas besoin, les conférences en prévoient déjà. S'il n'y en avait pas, j'en demanderais probablement. »

et même pour certains, qui ne sont interprètes que pour une petite partie de leur activité :

« (Mon) Activité en interprétation (est) très minoritaire. Pas de commentaire particulier sur l'enquête. »

« Je ne me considère pas une interprète. Je travaille en interprétation pour la justice et pour d'autres missions en privé qui demandent un interprète assermenté. Ce statut m'a été 'accordé' sans que je le demande, en même temps que le statut traductrice expert pour lequel j'avais fait le dossier. »